



*Empowered lives.  
Resilient nations.*

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Pays : MADAGASCAR**

**PROJET DE MISE EN PLACE DE MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES  
SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE**

## **RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE**

**Version finale**

**Antananarivo, septembre 2012**

PROJET DE MISE EN PLACE DE MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES  
SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE

## **RAPPORT D'EVALUATION FINALE**

**Version finale**

**Etabli par Edeny ANDRIAMIZANA**

**Consultant**

**Antananarivo, septembre 2012**



## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont de près ou de loin concouru à la bonne réalisation de cette activité d'évaluation de fin de projet.

Plus particulièrement, Madame Fatma SAMOURA, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies et Représentante Résidente du PNUD pour sa confiance accordée dans la réalisation de cette évaluation ;

Madame Deleau RAZAFIMANANTSOA, Assistante au Représentant Résident / Programme Gouvernance et Monsieur Axel ETOUNDI, Chargé de Programme Droits Humains pour leur collaboration et leurs encouragements ;

Monsieur Olivier RAKOTONIRINA, Coordonnateur de projet, pour son soutien et son assistance aussi bien concernant la collecte des données secondaires que sur l'indication des personnes et entités pouvant nous renseigner sur les informations nécessaires à nos recherches ;

Monsieur Alpha Amadou BAH, Spécialiste en Suivi et Evaluation, superviseur de cette activité, pour sa disponibilité et ses précieux conseils en nous fournissant toutes les ressources documentaires nécessaires aussi bien sur le système des Nations Unies, que sur le projet en question ainsi que les indications nécessaires relatives à la production de ce rapport ;

Les différentes personnes, au sein des agences des Nations Unies ou ailleurs, qui ont gentiment accepté de nous consacrer une partie de leur temps pour permettre la réalisation de cette activité d'évaluation ;

Et enfin tous ceux qui ont contribué à la réalisation des investigations sur terrain, que ce soit à Antananarivo, à Tuléar ou à Diégo Suarez.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	II
TABLE DES MATIERES .....	III
LISTE DES TABLEAUX .....	III
ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	IV
RESUME .....	V
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION .....	1
1.2. ETENDUE ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION .....	4
1.3. APPROCHE ET METHODOLOGIE .....	5
1.4. BILAN GLOBAL DES CONTACTS REALISES.....	8
<b>II. ANALYSE DES RESULTATS .....</b>	<b>10</b>
2.1. ANALYSE DE LA PERTINENCE.....	10
2.2. ANALYSE DE L'EFFICACITE .....	11
<i>Produit 1 : Un dispositif de surveillance des violences sexuelles et basées sur le genre est mis en place et testé à Antananarivo, Diego et Toliara.....</i>	<i>12</i>
<i>Produit 2 : Un mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations est mis en place et testé dans les trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar .....</i>	<i>17</i>
<i>Produit 3. Le projet est géré efficacement selon les procédures en vigueur .....</i>	<i>19</i>
2.3. ANALYSE DE L'EFFICIENCE.....	21
2.4. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS .....	22
2.5. ANALYSE DE LA DURABILITE .....	24
<b>III. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>26</b>
3.1. DEDUCTIONS.....	26
3.2. CONCLUSION.....	27
3.3. ENSEIGNEMENTS TIRES .....	29
3.4. RECOMMANDATIONS .....	30
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>33</b>
ANNEXE I. TERMES DE REFERENCE.....	33
ANNEXE II : DOCUMENTATION SUPPLEMENTAIRE RELATIVE A LA METHODOLOGIE.....	38
<i>Ila – Matrice d'évaluation .....</i>	<i>38</i>
<i>Ilb - Outil de collecte de données.....</i>	<i>45</i>
ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....	47
ANNEXE IV : RAPPORT DE FORMATION DES ENQUETEURS.....	50
ANNEXE V : TABLEAU DE RESUME DES DEDUCTIONS.....	55
ANNEXE VI : BIOGRAPHIE DE L'EVALUATEUR .....	56
ANNEXE VII : CODE DE CONDUITE PAR L'EVALUATEUR.....	57
<b>Liste des tableaux</b>	
Tableau 1. Synthèse de l'appréciation des critères d'évaluation .....	vi
Tableau 2. Statistiques/liste des contacts réalisés .....	6
Tableau 3. Ventilation par sexe des personnes contactées .....	7

## **ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

<b>AJ</b>	: Accès à la justice
<b>BAJ</b>	: Bureau d'Assistance Judiciaire
<b>BSAJ</b>	: Bureau de suivi de l'accès à la justice
<b>CECJ</b>	: Centre d'Ecoute et de Conseils Juridiques
<b>CISCO</b>	: Circonscription scolaire
<b>CJ</b>	: Clinique Juridique
<b>CPAP</b>	: Country Program Action Plan
<b>CSB</b>	: Centre de santé de base
<b>DIANA</b>	: Région de Diégo I et II, Ambilobe, Nosy be et Ambanja
<b>DIM</b>	: Directe Implementation
<b>DRPAS</b>	: Direction Régionale de la Population et des Affaires Sociales
<b>DRS</b>	: Direction Régionale de la Santé
<b>FKT</b>	: Fokontany
<b>FS</b>	: Formation Sanitaire
<b>HCDH</b>	: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
<b>INSTAT</b>	: Institut National de la Statistique
<b>MPAS</b>	: Ministère de la Population et des Affaires Sociales
<b>MINJUS</b>	: Ministère de la Justice
<b>OMD</b>	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OPJ</b>	: Officier de la Police Judiciaire
<b>OSC</b>	: Organisations de la Société Civile
<b>PIN</b>	: Programme Indicatif National
<b>PMPM</b>	: Police des Mœurs et Protection des Mineurs
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>SSD</b>	: Service de Santé du District
<b>SIG</b>	: Système d'Informations Géographique
<b>SNU</b>	: Système des Nations Unies
<b>SPDTS</b>	: Syndicat des Professionnels et Diplômés en Travail Social
<b>TAIZA</b>	: Réseau pour la Protection des Droits des Enfants
<b>TPI</b>	: Tribunal de Première Instance
<b>UNDAF</b>	: United Nations Development Action Framework
<b>UNFPA</b>	: Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VSBG</b>	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

## RESUME

### ***Description du projet***

Le projet concerné par cette évaluation finale est le projet « Mise en place de mécanismes de suivi des violences sexuelles et basées sur le genre et de l'accès à la justice » conçu conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) avec le concours financier du gouvernement norvégien. Ce projet avait pour but de mettre en place un système de monitoring des droits humains sur deux aspects particuliers : l'accès à la justice et les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG). Il est mis en place et testé dans trois villes ciblées, à savoir Antananarivo, Diego et Tuléar.

A noter que ce projet pilote est mis en œuvre directement par le PNUD suivant la modalité DIM (Direct Implementation). Il entre dans le domaine de la promotion de la gouvernance démocratique du Programme couvrant initialement la période 2008 – 2011 et prolongé par la suite jusqu'en 2013. La présente activité d'évaluation couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

### ***But, objectifs et utilisation des résultats de l'évaluation***

En conformité avec les termes du mandat, cette évaluation s'inscrit dans le plan d'évaluation du bureau du PNUD à Madagascar. Elle contribue à l'accroissement de la redevabilité et de l'apprentissage au sein de l'organisation. Il est prévu que les résultats dégagés vont permettre aux différentes parties prenantes incluant le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, le HCDH, les Services techniques régionaux, la communauté, les OSC,... de prendre des décisions pour l'après projet. Les enseignements qui y sont tirés seront également utilisés par le PNUD ou par les autres agences pour l'instruction de nouveaux projets ou pour la reproduction de projets similaires, dans d'autres localités.

### ***Principal aspect de l'approche et des méthodes d'évaluation***

Pour arriver aux résultats présentés dans le présent document, l'approche méthodologique adoptée s'est globalement inspirée de la démarche classique. D'abord, elle a inclus la collecte de données secondaires à travers les documents disponibles au sein du projet concerné. Puis, celle-ci a été complétée par la collecte de données primaires qualitatives et quantitatives auprès des différentes parties concernées. Ces acteurs étaient impliqués d'une façon ou d'une autre par la conception et la mise en œuvre. Un outil approprié a été utilisé à travers les entretiens individuels et en groupe. La démarche a aussi inclus la phase de traitement et d'analyse des données afin de déduire des conclusions, de tirer des enseignements et de formuler des recommandations.

Pratiquement, l'évaluateur a été assisté par des enquêteurs recrutés au niveau des trois sites en raison de leur maîtrise des dialectes locaux ainsi que de leur connaissance des personnes à contacter dans chaque localité. Ces enquêteurs ont bénéficié d'une formation spécifique ayant trait au contenu du projet, à l'objet de l'évaluation, aux techniques d'approche éthique et de collecte de données en servant de questionnaire par catégorie d'acteurs.

En dépit du planning bien établi sur les contacts prévus, certains acteurs n'étaient pas disposés pendant à fournir les informations recherchées durant une période indéterminée. Cette situation a pu considérablement affecter le contenu de ce document.

### ***Les principales déductions, conclusions et recommandations***

Les deux principaux résultats à atteindre dans le cadre de ce projet étaient les suivants :

- Un dispositif de surveillance des violences sexuelles et basées sur le genre est mis en place et testé à Antananarivo, Diego et Toliara
- Un mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations est mis en place et testé dans les trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar

Globalement, les niveaux d'atteinte des résultats étaient satisfaisants malgré une certaine différence constatée entre eux, ainsi qu'un écart au niveau des sites.

A cet égard, excepté les systèmes d'exploitation et de centralisation des données tardivement mis en place, le mécanisme de suivi est installé et testé à Antananarivo. En revanche, dans les deux autres sites, ils étaient au stade de mise en place et devaient encore être à tester. En effet, l'évaluation a constaté que les acteurs utilisent des outils différents et non harmonisés et qui sont difficiles à manipuler (cas des ONG dont SPDTS, PMPM, les formations sanitaires).

D'après les appréciations, les activités présentées ci-dessous, devant contribuer à ces résultats ont été bel et bien réalisées.

- Etablir un état des lieux des mécanismes de collecte de données existants, des manques, des organismes pouvant contribuer à la surveillance de ces deux problématiques et des besoins en renforcement ;
- Renforcer des mécanismes existants, introduire de nouveaux systèmes et supporter les acteurs additionnels potentiels par le biais d'orientation et de formation ;
- Mettre en place un mécanisme indépendant et durable de surveillance et de collecte des données et un système de référence des victimes aux services d'assistance ;
- Rendre disponible une assistance d'urgence et un accompagnement des victimes de violations les plus graves signalées.

L'un des facteurs causant l'écart entre les 2 résultats peut s'expliquer par la perception différente des acteurs et donc de la population sur les dispositifs de suivi des VSBG et ceux de l'AJ. D'un site à l'autre, la différence est notamment liée au dynamisme et niveau de professionnalisme des acteurs concernés. Les facteurs culturels y jouent également une influence non négligeable. Les pratiques, telles que ne pas oser dénoncer et le non-suivi des cas de VSBG sont encore conservées. De plus, les aspects judiciaires font toujours peur, incitent à la méfiance et demandent énormément de temps et de moyens.

Le traitement de toutes les informations mises à disposition et collectées dans le cadre de cette évaluation a fait ressortir les appréciations suivantes en termes de performance du projet :

**Tableau 1. Synthèse de l'appréciation des critères d'évaluation**

Critères d'évaluation	Notation sur le résultat 1	Notation sur le résultat 2
Pertinence	A	A
Efficacité	A	B
Efficiences	B	B
Impacts potentiels	B	B
Durabilité	C	C

A : très satisfaisant ; B : satisfaisant ; C : à problèmes ; D : sérieux problèmes

### **Evaluation de la pertinence**

Le projet est une intervention test en termes de suivi des actes de violences sexuelles et de l'accès à la justice au niveau des 3 sites dont Antananarivo, Tuléar et Diégo. Il prétend contribuer à la mitigation de ces actes de violence. Mais spécifiquement, il répond aux préoccupations nationales sur la mise à disposition d'informations proches de la réalité et sur la concrétisation des politiques en lien avec la promotion des droits humains.

Par rapport à l'effet UNDAF1 (Plan cadre des nations unies pour la coopération au développement) et au CPAP 2008 – 2011 (Plan d'action de programme pays), les intentions du projet demeurent très pertinentes. Encore davantage aujourd'hui au vu des besoins devenus imminents de la population.

En outre, ayant ratifié les principaux textes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, soit notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relatives aux Droits de l'Enfant, Madagascar a l'obligation de mettre en œuvre ces conventions de manière effective. Dans le cadre de la rédaction des rapports nationaux de Madagascar, les différents comités ont régulièrement souligné une absence de données fiables. Au surplus, lors de l'Examen Périodique Universel (EPU), Madagascar a fait l'objet de recommandations expresses relatives aux violences sexuelles basées sur le genre. Madagascar a certes adopté certaines mesures législatives nationales, telles que la loi n°2007-03 du 20 août 2007 relatives aux droits de l'enfant et la protection de l'enfance ou la loi n° 2007-38 du 14 janvier 2008, modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal relatives à la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel; il est toutefois crucial que ces lois soient effectivement mises en œuvre par des mesures concrètes.

Ce projet représente l'une de ces mesures concrètes. En mettant en place un suivi effectif des violations des droits humains et en favorisant l'accès à la justice, ce projet se situe parfaitement dans le cadre du respect des engagements internationaux pris par Madagascar.

De plus, au niveau des sites d'intervention, malgré la pesée culturelle entravant le meilleur fonctionnement des mécanismes, les interventions ont progressivement tenté de rompre le silence et de faciliter la dénonciation. Par ailleurs, le projet est conçu pour contribuer à l'allègement des affaires traitées par tribunaux.

Cette pertinence a été également confirmée par les acteurs déjà impliqués dans les mécanismes. En effet, le projet a pris en considération le souci de standardisation des outils, les ressources et contraintes de chacun d'eux et notamment les liens qui doivent exister entre eux en matière de procédure de référencement allant des victimes et des fokontany jusqu'aux entités concernées et spécialisées sises à proximité.

### **Evaluation de l'efficacité**

Le degré de réalisation des résultats est satisfaisant dans son ensemble en tenant compte du temps imparti pour les produire et au vu des activités qui ont pu être menées au cours des deux semestres de mise en œuvre du projet.

A ce propos, les faits collectés auprès des acteurs concernés au niveau des 3 sites ont montré l'atteinte du **résultat 1**, « un dispositif de surveillance des violences sexuelles et basées sur le genre est effectivement mis en place et testé à Antananarivo, Diego et Toliara ». Cela s'explique par l'effectivité de la mise en activités complémentaires suivantes : (i) Réalisation d'un état des lieux ; (ii) Mise en place du mécanisme de suivi à travers un atelier par site pour partager du dispositif à mettre en place, définir les rôles de chacun, partager les outils existants à harmoniser ; (iii) Information des populations cibles sur les systèmes d'assistance et de recours possibles et (iv) Renforcement de capacité des acteurs.

Quelques faits n'affectant pas l'efficacité du projet méritent tout de même d'être soulevés puisqu'ils sont maintes fois rapportés par les personnes interrogées. Ils concernent notamment le faible nombre d'acteurs réellement engagés dans les mécanismes de suivi. En conséquence, les informations transmises ne sont pas diffusées à qui de droit. Selon les responsables du projet, le plan de travail prévoyait volontairement l'inclusion d'un nombre restreint d'acteurs.

Au niveau du **résultat 2**, « un mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations est mis en place et testé dans les trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar », plusieurs faits montrent au terme du projet que son degré d'atteinte est également satisfaisant. Des activités similaires à celles prévues pour le résultat 1 ont été entreprises, sauf qu'elles ont été renforcées par l'édition et la diffusion

de supports documentaires d'une part et la réalisation d'une activité d'échange avec d'autres pays sur les bonnes pratiques dans le domaine d'autre part.

L'évaluation a constaté que par rapport au premier résultat, celui-ci est perturbé par quelques facteurs d'influence. A citer entre autres les effets culturels tels que la peur généralisée de faire un recours au tribunal, la perte de confiance à l'égard du système judiciaire et notamment l'ignorance de l'existence des entités et des procédures faciles et transparentes à suivre.

Par ailleurs, il est notable que les techniciens au niveau des communes et arrondissements chargés de stocker les informations enregistrées n'avaient pas eu l'occasion de tester les équipements installés, encore moins l'implication des acteurs. En surplus, ces techniciens ont encore besoin de quelques données à exploiter pour pouvoir effectuer le test au niveau des 3 sites.

Bref, plusieurs signes attestent la progression vers l'atteinte de l'objectif du projet. Les partenaires et acteurs qui ont participé à la mise en place des mécanismes ont confirmé cette situation.

### **Evaluation de l'efficience**

L'efficience du projet a été marquée positive et satisfaisante grâce à la complémentarité des éléments de gestion suivantes. En effet, ils sont perceptibles aux niveaux :

- de la stratégie adoptée pour la réalisation des états des lieux au niveau des 3 sites d'intervention. Elle a à ce titre fait ressortir les typologies de cas de violences sexuelles, l'identification des acteurs potentiels concernés, les services existants ainsi que leurs méthodologies d'intervention, le renforcement de capacité des acteurs à impliquer dans les mécanismes, la mise en place des outils standardisés, ...
- des approches et méthodologies adoptées par le PNUD, qui se traduit par (i) le choix de prestataires ayant l'expertise recherchée, (ii) l'auto mobilisation des acteurs à participer aux ateliers, (iii) l'édition d'outils de sensibilisation. Les actions de renforcement de capacités des acteurs à participer activement dans les mécanismes ont été réalisées. Cependant, il est constaté que ces méthodologies et approches ont exigé davantage d'actions de communication, donc plus de temps de préparation. Le choix des expatriés a été lié à un domaine d'expertise encore méconnu dans le pays.
- de l'utilisation des ressources humaines en nombre très réduit, des ressources matérielles et financières, en deçà des volumes prévus, qui ont pu contribuer à l'obtention des deux résultats.

Puisque VSBG et AJ étaient des problématiques nouvellement prises en compte dans le pays, l'emploi d'experts dans le domaine a certes augmenté le coût des activités mais le niveau d'efficience a augmenté en termes de résultats. En d'autres termes, l'emploi de ressources locales aurait pu être moins coûteux mais auraient sans doute engendrés des résultats limités.

### **Evaluation des impacts potentiels**

Après une année, le projet a pu apporter des bons signes précoces en termes d'impacts.

Globalement, la mise en œuvre du projet a pu entraîner des changements positifs au niveau de la population et, plus particulièrement, au niveau des familles en termes de comportement et d'attitude. Certes, ces changements sont subsidiaires dans la mesure où ils n'ont pas d'aspect économique mais ils sont tout de même visibles. En effet, les victimes ou leurs proches osent désormais dénoncer (avec ou sans difficulté) les cas de violences en rompant le silence face aux abus. Les concernés sont conscients que tous les cas doivent être enregistrés et l'arrangement n'est possible que dans une certaine mesure liée à la gravité des cas. De par le projet, la fréquence des interventions et arrangements commençait à diminuer et à être rompue.

Par rapport à l'accès à la justice, en dépit des efforts entrepris, le changement s'affiche encore lent et long à venir. Les questions judiciaires ne font pas partie du quotidien de nombreuses personnes, même en milieu urbain.

### **Evaluation de la durabilité**

Les facteurs prévus pour la pérennisation du projet n'étaient pas explicites dans le document de projet et encore aléatoire au niveau du terrain. Mais tout de même, l'évaluation a pu repérer quelques faits positifs tels que le système de renforcement de capacité ayant permis aux acteurs de s'approprier des mécanismes.

On peut admettre que le projet a été mis en œuvre dans un contexte particulier où l'Etat n'a pas les moyens financiers - malgré sa volonté - à poursuivre les interventions initiées dans le domaine. Les acteurs interrogés, aussi bien étatiques que non étatiques, ne disposent pas non plus de ressources adéquates. La viabilité financière est donc défailante.

Du côté organisationnel, à l'issue de l'action test, l'absence d'une coordination permanente des différentes interventions limitant ainsi la communication et les échanges entrave aussi la viabilité du projet. La mauvaise définition ou compréhension des rôles, l'empiètement au niveau des responsabilités et la déficience du système de suivi sur terrain perturbent ce critère de viabilité.

### **Conclusions**

Il est démontré que le projet répond effectivement aux besoins de la population et du pays. Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre des textes et conventions internationaux ratifiés par Madagascar en matière de droits humains. Il est aussi en parfaite harmonie avec les politiques, priorités et préoccupations de tous les partenaires, dont les agences du Système des Nations Unies qui ont pour but de promouvoir les droits humains. Les réalités de terrain, vues à travers l'implication et l'engagement des acteurs concernés lors de la mise en place des mécanismes prévus approuvent ce constat. Quelques résultats significatifs tels que l'utilisation d'outils et du circuit adéquat sont reconnaissables chez un certain nombre d'acteurs notamment à Antananarivo.

En revanche, une réplique a été formulée par ceux qui n'ont pas été directement impliqués jusqu'alors, soit les fokontany et les arrondissements. Ils se plaignent de ne pas avoir été explicitement informés du fonctionnement des mécanismes (surtout celui de l'accès à la justice). Il en est de même quant aux rôles et responsabilités de chaque entité.

Tout constat de défailance dans la mise en œuvre du projet peut être attribué à la courte période de mise en œuvre du projet. Puisque c'était un test, les moyens mobilisés n'ont pas permis de donner davantage d'informations sur le fonctionnement des mécanismes, sur les rôles de chaque acteur, sur les outils mis en place au niveau de chaque instance et encore moins sur les droits de chaque citoyen.

### **Recommandations principales**

Les recommandations formulées ci-dessous énumérées sont basées sur la défailance relevée par l'évaluation. En effet, elles visent principalement à :

- (i) Augmenter la participation des acteurs à la base aux mécanismes ;
- (ii) Améliorer l'appropriation des mécanismes en particulier ceux d'AJ ;
- (iii) Renforcer les impacts au niveau de la communauté ;
- (iv) Renforcer les conditions garantissant la durabilité.

## I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la promotion des droits humains qui reste une des premières préoccupations des gouvernants dans le pays, le PNUD en collaboration avec plusieurs agences du Système des Nations Unies (SNU) dont UNICEF, HCDH et FNUAP, intitulé « MISE EN PLACE DE MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE » a été mis en œuvre pendant une période d'une année allant de janvier à décembre 2011. Le projet a été financièrement soutenu par le gouvernement norvégien jusqu'à concurrence de 90% du fonds total alloué au projet. Il a été testé auprès de trois sites dont Antananarivo, Tuléar et Diégo Suarez. Le but du projet était de mettre en place un système de monitoring des droits humains sur deux aspects particuliers que sont l'accès à la justice et les violences sexuelles basées sur le genre (SGBV) à Madagascar.

Afin de consolider les résultats et les acquis dudit projet, le PNUD a procédé à son évaluation finale à travers le service d'un Consultant externe. A ce titre, il a été recommandé d'apprécier d'une part le dispositif de surveillance des violences sexuelles basées sur le genre et de l'autre le mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations. Les résultats qui étaient ressortis de cette évaluation vont de manière globale viser l'accroissement de la redevabilité et de l'apprentissage. Autrement dit, les différentes parties prenantes au projet tels que le PNUD, UNICEF, UNFPA, HCDH, Services techniques régionaux, communautés locales, OSC,... vont se servir des enseignements qui y sont tirés à des fins d'instruction pour de nouveaux projets ou de reproduction de projets similaires par d'autres agences dans d'autres localités.

A rappeler que l'une des raisons principales de la mise en œuvre du projet était l'absence de mécanismes indépendants qui peuvent assurer l'identification, l'enregistrement et le suivi des actes de violations des droits humains. Parfois, les données déclarées ne reflètent pas la réalité et sont très éparpillées auprès des différents acteurs. Il était ainsi très difficile de les compiler pour avoir une situation plus ou moins proche de la réalité. Il est ainsi attendu du projet que les acteurs concernés s'approprient la démarche et les enseignements tirés du projet pilote afin de contribuer à la concrétisation de l'adhésion du pays aux différents instruments internationaux de droits humains.

Le présent document renseigne sur les faits collectés sur la mise en œuvre du projet, les éléments d'analyse et les conclusions débouchant sur des recommandations. En effet, les informations suivantes y sont structurées :

- Le chapitre 1 fournit les éléments descriptifs de l'intervention, les terminologies sur l'évaluation
- Le chapitre 2 présente les informations collectées relatives aux questions d'évaluation ainsi que les éléments d'analyse correspondant aux critères d'évaluation ;
- Le chapitre 3 présente les principales conclusions de l'évaluation et offre des leçons et des recommandations pour l'après-projet.

### 1.1. Description de l'intervention

#### *Cadrage global*

Le projet à évaluer rentre dans le sous-programme CPAP « Promotion de la gouvernance démocratique » notamment par rapport à l'effet « les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés ». Les effets qui y sont attendus sont en parfaite harmonie avec l'effet UNDAF « La population, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouit de tous les droits sociaux, économiques, civils, politiques, grâce à une gouvernance participative et solidaire ».

Dans le pays, le projet a tenté de pallier au manque de système permettant la compilation des données générées par différents secteurs, en particulier la santé, la justice et le social. Cette défaillance concerne

l'identification, l'enregistrement et le suivi des actes de violences sexuelles en particulier et les violations significatives des droits humains en général.

Initialement prévu pour une durée de 6 mois, le projet a eu un prolongement de 6 mois suite à un retard considérable de démarrage des actions proprement dites. Le retard a été dû, notamment aux difficultés lors de la préparation technique ainsi qu'à l'arrangement institutionnel entre les partenaires. Le projet était conçu pour être mis en œuvre de façon conjointe avec les autres agences alors que la procédure de contribution de chaque agence concernée n'était pas clarifiée. Il s'est avéré par ailleurs difficile de trouver la compétence appropriée qui maîtrise à la fois le domaine de VSBG et celui de l'AJ pour être responsable du projet.

### ***But et objectifs de l'intervention***

Le projet à évaluer intervient dans le domaine de la promotion des droits humains et vise particulièrement à réduire les violations de ces droits humains par l'opérationnalisation des mécanismes de suivi des VSBG et de l'accès à la Justice (AJ) mis en place dans les trois villes dont Antananarivo, Tuléar et Diégo. En d'autres termes, il vise à ce que tous les actes de violences sexuelles soient déclarés et suivis en empruntant le processus développé dans le cadre des mécanismes communément définis avec les acteurs concernés à différents niveaux.

A ce titre, il contribue à la réalisation de l'effet UNDAF1 et du sous-programme du CPAP 2008 – 2011.

### ***Les résultats***

A rappeler que les principaux résultats attendus du projet sont formulés comme suit :

- Un dispositif de surveillance des violences sexuelles et basées sur le genre est mis en place et testé à Antananarivo, Diego et Toliara ;
- Un mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations est mis en place et testé dans les trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar.

Par rapport à ces résultats, l'évaluation cherche à rassembler les indications permettant d'apprécier les dispositifs de suivi mis en place et testés dans les trois villes ciblées.

Pour ce faire, les principaux éléments suivants ont été observés : les outils de collecte au niveau des acteurs sont standardisés et utilisés conformément aux structures des mécanismes, les acteurs à différents niveaux savent comment remplir leurs rôles et les procédures de suivi sont partagées et appliquées.

Afin d'y arriver, il s'agit de porter un jugement sur l'effectivité de la mise en œuvre des principales activités suivantes, à savoir : (i) la réalisation des états des lieux sur l'accès à la justice et sur le traitement par les victimes, les familles et les communautés des cas d'abus et sur la façon dont les violences sont traitées par le système formel et le système non formel ; (ii) la réalisation d'une enquête sur les mécanismes de collecte de données, dont celles générées par les services d'assistance et de prise en charge existants et l'identification des organismes ayant le potentiel pour contribuer à cette surveillance ; (iii) la conception des mécanismes harmonisés et pérennes de collectes de données sur la base du renforcement, de l'information des citoyens et de la rationalisation des mécanismes existants et (iv) le renforcement de capacité et le niveau de connaissance des populations et des victimes sur les systèmes d'assistance et de recours auxquels elles peuvent prétendre.

### ***Les principaux partenaires***

Plusieurs organisations partenaires, aussi bien publics que privées, nationaux et internationaux, dont les agences du SNU, ont été impliqués d'une manière ou d'une autre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet. Les informations sont documentées dans les rapports fournis dans le cadre du projet.

Pour le mécanisme chargé du suivi des VSBG, les partenaires interviennent dans des domaines très diversifiés, soit notamment, la santé, le social pour la prise en charge des démunis, des personnes âgées, la promotion des femmes, des enfants,... et aussi dans le domaine juridique.

Quant au mécanisme d'accès à la justice, les partenaires sont également très variés. Ils incluent notamment les acteurs actifs dans le secteur de la justice, les fonctionnaires de la chaîne pénale (Officier de la Police Judiciaire ou OPJ, ou Tribunal de Première Instance ou TPI), les intervenants en milieu carcéral ainsi que tous ceux qui participent à la plate-forme de dialogue sur la situation des Droits de l'Homme à Madagascar.

### ***Portée de l'intervention***

Le projet est mis en place et testé dans 3 grandes villes. Durant son processus de mise en place, tous les acteurs censés y participer ont été informés et représentés aux divers ateliers et échanges effectués que ce soit à Antananarivo ou dans les autres villes. Etant donné le nombre élevé de fokontany notamment dans la Capitale, il semblait impossible d'avoir la participation de tous les acteurs dès le début. D'autant plus que le cas d'Antananarivo, l'atelier de mise en place a requis un certain niveau de technicité par rapport à la manipulation d'outils et l'assimilation des rôles à jouer.

### ***Les ressources mobilisées***

Au niveau du financement, le budget total s'élève à 673 698 US\$ dont 90% proviennent du gouvernement norvégien et le reste à titre de contribution du PNUD.

Quant aux ressources humaines, les activités ont été réalisées et suivies par une équipe restreinte, constituée par un Coordonnateur de projet et une Assistante Administrative et financière. Cette équipe a été appuyée par des Experts contractés par le PNUD selon les thématiques pertinentes du projet et a travaillé avec les partenaires sous la supervision du PNUD représenté par un Comité de Projet incluant le Représentant du PNUD. Ce comité était l'instance de décision, en charge des orientations techniques et de la validation des résultats du projet. Les agences du SNU : le HCDH, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF ont apporté systématiquement des soutiens techniques aux personnels du projet et aux partenaires.

### ***Les facteurs d'influence***

La période pendant laquelle le projet a été mise en œuvre correspondait à la crise socio-politique dans le pays. Aucun intervenant n'est à l'abri des conséquences de cette situation conjoncturelle. En effet, les programmes d'activités étaient perturbés. La situation économique et financière des OSC et les conditions de vie socioéconomique de la population dans son ensemble se sont nettement détériorées, ce qui n'a fait qu'augmenter les risques et vulnérabilités sociales, dont les violences de tout genre.

A tout cela s'ajoutent les revendications de toute sorte qui ont beaucoup affecté le démarrage effectif du projet.

### ***Les faiblesses de conception***

L'absence de procédure appropriée durant la préparation du projet a affecté son démarrage et sa mise en œuvre. En effet, le Gouvernement norvégien a confié au PNUD un financement visant à appuyer la bonne gouvernance dans le pays. En dépit des efforts et des initiatives qui auraient permis d'installer un programme conjoint avec les autres agences des Nations Unies, le partage des responsabilités pour agir ensemble n'a pas pu être concrétisé.

Au niveau de la base, la divergence de rythme constaté au niveau des différents acteurs a aussi causé le retard du démarrage de certaines activités prévues dans le cadre du projet. Plus précisément, ces activités touchent l'adoption par les acteurs du principe et des pratiques requis pour asseoir et tester les mécanismes. Il s'agit en l'occurrence, du renforcement de capacités de tous les membres du personnel en matière de collecte de données, d'orientation ou de prise en charge en guise de test, de conception d'outils de

sensibilisation, ... L'installation des équipements pour stocker et traiter les données collectées et donc la formation y afférente ont également connu de retard.

## **1.2. Etendue et objectifs de l'évaluation**

### ***Etendue de l'évaluation***

L'évaluation a concerné toute l'année 2011. Elle a été opérée au niveau des 3 localités et à tous les niveaux (national, régional, communal et à la base) prévus dans l'architecture des mécanismes. En effet, ont été concernés tous les acteurs impliqués depuis la collecte, du stockage, de l'analyse jusqu'à la diffusion. En effet, au niveau national se trouvent les deux ministères concernés (Ministère en charge de la Population et des Affaires Sociales ou MPAS et le Ministère de la Justice et de la Sécurité Intérieure ou MJ).

Au niveau régional, il y a les services déconcentrés publics dont la Direction Régionale de la Santé (DRS), la Direction régionale de la Population et des Affaires Sociales (DRPAS) et l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Au niveau communal, se trouvent entre autres les communes concernées, les OSC, les Centres d'Ecoute et de Conseils Juridiques ou CECJ, les formations sanitaires, les cliniques,... Et au niveau de la base se trouvent les fokontany avec les agents de proximité qui s'y trouvent. En outre, les techniciens chargés du stockage des données faisaient partie des cibles à contacter.

### ***Objectifs de l'évaluation***

A l'issue de la mise en œuvre de ce projet test, tel que prévu dans le plan d'évaluation du PNUD, les différentes parties prenantes dont le PNUD, UNICEF, UNFPA, HCDH, Services techniques régionaux, communauté, OSC etc. s'intéressent particulièrement aux enseignements et leçons qu'on peut tirer et capitaliser pour d'autres fins à concrétiser ultérieurement. Les enseignements servent d'apprentissage, du renforcement de la redevabilité et aussi de l'aide à la décision.

En se servant de quelques informations de base telles que la ratification par le pays des textes en faveur de la promotion des droits humains et aussi de l'absence d'un système permettant de suivre les cas de VSBG et de l'AJ, l'évaluation a visé l'appréciation de la performance globale du projet. Cette performance est constatée en termes de pertinence, efficacité, efficience, opportunité, durabilité et aperçu d'impacts. Elle a aussi concerné les atouts, les contraintes ayant marqué la mise en œuvre, la collecte des bonnes pratiques, les leçons à tirer du projet ainsi que les recommandations et propositions d'orientations pour le futur.

### ***Critères d'évaluation***

Les critères utilisés dans le cadre de cette évaluation ont été focalisés sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les signes d'impact précoces. Les informations collectées sur la base de ces critères ont facilité la mesure des résultats et effets du projet. Le critère d'impact, même s'il s'est avéré encore inopportun au moment de réalisation de cette évaluation, a été abordé en termes de signes précoces, dans la mesure où c'est le seul critère qui donne des indications sur le développement humain dans le pays. Les autres critères sont les plus fréquemment utilisés par le PNUD.

Une grille de notation constituée par 4 mentions a été utilisée à ce propos afin de donner une image rapide de la situation du projet. Il s'agit des mentions :

- Très satisfaisant (A) : niveau de performance très élevé, le projet atteint le score maximum ;
- Satisfaisant (B) : effets et réalisations se trouvant à un niveau admissible ; quelques efforts auraient pu être apportés pour les améliorer ;
- A problèmes (C) : cas où le projet est en souffrance à cause de plusieurs facteurs tant internes qu'externes. Le projet a dû rencontrer un problème d'organisation ou de moyens affectant l'atteinte des effets et résultats escomptés ;

- Sérieux problèmes (D) : cas où le projet a énormément souffert et est tombé dans une situation difficilement à remettre sur le bon rail, la performance acceptable est compromise s'il n'y a pas de mesures extravagantes adoptées.

### Questions relatives à l'évaluation

La matrice d'évaluation comprenant toutes les informations nécessaires pour la collecte dont les questions liées à l'évaluation, indicateurs, sources de vérification et normes de réalisation, se trouve en annexe. Néanmoins, les questions ci-dessous reprises des termes de référence ont permis de mieux élaborer l'outil questionnaire utilisé pour la collecte de données :

- Dans quelle mesure l'approche utilisée était-elle appropriée pour atteindre les objectifs du projet ?
- Dans quelles mesures le projet a réalisé les produits attendus de sa mise en œuvre ?
- Dans quelles mesures lesdits produits ont contribué aux effets programme pays (CPAP) et UNDAF ?
- Quels changements (ou signes précoce de changement) le projet a-t-il apporté dans la vie des bénéficiaires ?
- Les résultats du projet ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ?
- Quels ont été les facteurs de succès, les bonnes pratiques et les leçons apprises ?
- Quelles ont été les contraintes dans la mise en œuvre du projet, et les solutions apportées ?
- Quels ont été les effets non attendus du projet ?
- Quelles sont les recommandations et orientations pour l'après-projet, ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre de projets similaires dans l'avenir ?

Les réponses à ces questions sont présentées et analysées ultérieurement de manière à pouvoir donner des informations recherchées par les parties prenantes. Globalement, les informations/données non exhaustives suivantes ont été recherchées pour mieux répondre aux questions fournies ci-dessus.

- Existence de mécanismes et d'organismes de collecte de données ;
- Types et nombre d'actions de renforcement de capacité réalisées ;
- Types et natures de nouveaux systèmes de surveillance de l'accès à la justice et des actes de violences sexuelles basées sur le genre ;
- Fréquence / magnitude des actes de violences sexuelles basées sur le genre ;
- Mesure prise par les acteurs concernés par les mécanismes sur les actes de violences sexuelles basées sur le genre ;
- Existence et utilisation d'outils d'enregistrement, de déclaration et de suivi contribuant à la mise en œuvre de stratégie de réduction des violences sexuelles basées sur le genre ;
- Existence de mécanismes indépendants et durable de surveillance et de collecte de données ;
- Existence de système de référence des victimes aux services d'assistance ;
- Disponibilité d'une assistance d'urgence ;
- Nombre de signalement enregistrés et référés des victimes de violations ;
- Taux d'accès et de recours à la justice ;
- ....

### 1.3. Approche et méthodologie

En conformité avec les objectifs à atteindre et les normes d'évaluation, la démarche proposée par le consultant a mis en avant des activités permettant de faire des appréciations sur les critères d'évaluation sus-présentés. Ces activités comportaient 3 étapes successives développées ci-dessous.

## Phase 1. Exploitation des ressources documentaires et précision de la méthodologie

### **Les documents secondaires**

Les documents transmis par les responsables au niveau du projet incluent le document initial du projet contenant les éléments du cadre des résultats, les éléments justificatifs, les informations sur l'organisation, les ressources mobilisées dont le budget, le plan d'action,... ainsi que les différents rapports de réalisation et autres informations dans la base de données utile à l'évaluation.

### **Le questionnaire**

A l'issue de cette phase, ont été connues et identifiées toutes les informations à rechercher ainsi que leurs sources respectives que ce soit à Antananarivo qu'à Tuléar et à Antsiranana. Un questionnaire a été ainsi élaboré en adéquation avec ces informations. A noter qu'un questionnaire a été utilisé pour chaque acteur censé être impliqué dans la mise en œuvre du projet. Le canevas de questionnaire est donné en annexe.

### **Validation de la méthodologie et précision des contacts à faire**

La méthodologie de mise en œuvre de cette évaluation a été affinée durant cette phase, lors d'une séance de présentation, le comité d'évaluation a émis ses observations pour ajuster et préciser le paquet d'outils d'évaluation à utiliser. Par ailleurs, la taille de l'échantillon notamment à la base a été précisée dans cette méthodologie. Réellement, c'est au niveau des fokontany que l'équipe a dû procéder à un échantillonnage. Il était, si possible, basé sur la connaissance suffisante du projet à évaluer. A ce titre, ont été contactés du 13 FKT sur les 192 à Antananarivo, 5 sur 24 FKT à Diégo et 8 sur 41 à Tuléar. Une liste d'acteurs à interviewer a été également proposée suite à l'exploitation des rapports déjà établis dans le cadre du projet.

**Tableau 2. Statistiques/liste des contacts réalisés**

<b>Acteurs/sites</b>	<b>Antananarivo</b>	<b>Tuléar</b>	<b>Diégo Suarez</b>
Personnel du SNU	PNUD - UNFPA		
Institutions Ministérielles	DRPAS	DRPAS	DRPAS
Formations sanitaires	HJRA – HOMI – HUGOB – BMH/DASSP – 5 CSB II – CSS Isotry	SSD - SALFA	CHR
TPI		Procureur	
OPJ	PMPM – 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> Arrondissement	PMPM – Police Judiciaire	OPJ - PMPM
Société Civile - CECJ – CJ ou clinique Juridique	ACAT – SPDTS – TAZ CDA – REV – ENDA-OI	ONG Bel Avenir – Association TOMIRA et FIVEMITO	CECJ
Arrondissement / Commune	1 <sup>er</sup> et 4 <sup>e</sup> Arrondissement – Réseau TAIZA	District – Commune Urbaine	Commune Urbaine
Fokontany	13 fokontany	8 fokontany	5 fokontany

A part les intervenants au niveau des fokontany qui se sont avérés beaucoup plus nombreux et dont la plupart ne disposaient pas assez ou pas du tout d'informations à propos de l'évaluation, les acteurs publics dont ceux au niveau des 2 ministères concernés, les formations sanitaires et les OSC qui ont participé dans le processus de mise en place ont été contactés. Il va de soi que quelques responsables au sein du SNU dont ceux du PNUD le sont également.

**Tableau 3. Ventilation par sexe des personnes contactées**

Site	Effectif			% F par site	% total par site
	H	F	Total		
Antananarivo	17	22	<b>39</b>	56%	59%
Tuléar	13	7	<b>20</b>	35%	30%
Diégo Suarez	4	3	<b>7</b>	43%	11%
Total	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>66</b>	48%	100%

Ce tableau présente par une approche genre les personnes qui ont réellement accepté l'entretien individuel et celui en groupe. L'équipe n'avait pas l'intention de cibler le même nombre d'hommes que de femmes à interroger, les entretiens ont été effectués en fonction de la disponibilité des acteurs ciblés.

## Phase 2. Investigation sur terrain et collecte de données

### ***Constitution de l'équipe***

Le Consultant durant son intervention a été appuyé par des enquêteurs H/F recrutés au niveau local dont le nombre a été fixé à 2 pour Tuléar et Diégo et 3 pour Antananarivo. A Tuléar, ces enquêteurs ont été mis à disposition par l'association COUT ou Centre des Océanographes et des Universitaires de Toliara, qui dispose de ressources humaines de niveau universitaire connaissant très bien la région Sud-Ouest. A Diégo Suarez, ils ont été recrutés auprès de l'association AGENDA ou Association pour la Gestion de l'Environnement et le Développement d'Antsiranana, qui intervient dans la région de DIANA depuis un certain nombre d'années et qui étaient prêts à collaborer avec le Consultant. A Antananarivo, les enquêteurs ont été ceux qui ont déjà collaboré avec le Consultant dans le cadre d'un projet de renforcement de capacité à l'endroit des Organisations de la Société Civile d'Analamanga.

### ***Formation des enquêteurs***

Ces enquêteurs ont été formés par le Consultant pendant une journée par site sur l'utilisation et l'administration des questionnaires et la collecte d'informations (entretien individuel et focus group). Ils le sont aussi sur les techniques d'approche au niveau des concernés notamment le respect d'un certain nombre de règles d'éthique telles que la confidentialité, le jugement sur la personne. Un bref compte-rendu de ces formations est fourni en annexe.

Les premières journées de collecte ont été supervisées par le Consultant de manière à s'assurer de l'obtention des informations appropriées. Les informations issues des enquêtes ont été de suite apurées par les enquêteurs et renvoyées par voie postale au Consultant.

### ***Précision des calendriers de collecte***

Le calendrier de collecte proprement dit indiquant les personnes à interviewer par site a été précisé avec ces enquêteurs au moment de la formation. Un rapport préliminaire contenant la méthodologie, outils de collecte d'informations et rapport de formation des enquêteurs a été établi à ce propos.

La durée prévue de la collecte par site était de 5 jours successifs et l'apurement des questionnaires 2 journées mais concrètement, la collecte a nécessité davantage de temps compte tenu de la disponibilité des informations et des interlocuteurs. Après la 1ère journée d'enquête à Antananarivo, le Consultant s'était rendu à Tuléar pour démarrer la formation puis les enquêtes. Il en était de même pour le cas de Diégo. Un autre livrable appelé rapport intermédiaire contenant les résultats primaires des collectes d'informations par site avec leurs moyens de vérification devait être élaboré à la fin de cette phase.

## ***Approche participative***

Durant l'ensemble de l'investigation et de l'intervention, des efforts pour adopter le principe participatif ont été déployés de façon à ce que les différents acteurs soient impliqués tout au long du processus. Le niveau de participation était variable selon les sites. Les OSC se sont montrées très coopératives à Antananarivo, le CECJ à Diégo et la DRS à Tuléar. Cette approche a rendu facile les contacts hormis l'entretien prévu au niveau des Tribunaux de Première Instance (TPI) et autres entités (dont la Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs ou PMPM). Elle facilitait aussi l'identification des étapes et outils d'enregistrement des cas, de leurs causes, le processus de déclaration, les besoins exprimés, les services offerts aux victimes, etc...

Les réponses données à travers les mécanismes mis en place et leur dynamisme et faiblesse ont été également identifiées. A travers cette approche, les leçons à tirer issues de l'analyse des forces et contraintes ont été communément dégagées ; lesquelles ont été déjà considérées et perçues comme des solutions qui ont contribué à l'atteinte de la finalité du projet.

### Phase 3. Traitement et analyse des données collectées

Les données collectées à travers les questionnaires et les focus group ont été regroupées puis analysées quantitativement et qualitativement de manière à faire ressortir les réponses aux différents questionnements relatifs à l'évaluation du projet. Elles le sont également pour répondre plus particulièrement aux objectifs spécifiques qui étaient fixés, en l'occurrence :

- Evaluer le projet en termes de Pertinence, Efficacité, Efficience, Durabilité et aperçu d'impacts
- Analyser les atouts et les contraintes ayant marqué la mise en œuvre du projet ;
- Faire ressortir les bonnes pratiques et les leçons à tirer du projet ;
- Faire des recommandations et proposer des orientations claires pour le futur

Un premier draft du traitement des données a été produit à l'issue de l'exploitation de toutes les données, lequel est soumis pour appréciation au comité d'évaluation qui émet ses remarques et commentaires au Consultant. Une nouvelle version qui intègre ces observations est ensuite élaborée pour validation et approbation finale après amendement.

## ***Contraintes affectant la méthodologie***

Il est tout de même à signaler que les résultats de cette activité d'évaluation rencontrent deux grandes **contraintes**. La première était la non-disponibilité des données et des personnes qui auraient dû y participer, facteur qui a entraîné l'arrivée tardive des données. La seconde a été liée au démarrage effectif de certaines activités du projet ayant demandé la participation des acteurs. Dans ce cas, la plupart des acteurs concernés n'ont débuté l'utilisation des outils standardisés et emprunté le mécanisme de suivi qu'un ou deux mois avant la fin du projet test.

### **1.4. Bilan global des contacts réalisés**

Au niveau des **fokontany**, le choix a été facilité par les OSC à Antananarivo, par le CECJ à Diégo et par le DRPAS à Tuléar. A ce titre, l'équipe a enquêté 13 fokontany sur les 192 à Antananarivo, 5 sur 24 fokontany à Diégo et 8 sur 41 à Tuléar. Dans l'ensemble, ils ont été choisis et entretenus grâce à leur connaissance probable à propos des mécanismes de suivi. Toutefois, moins de 10%<sup>1</sup> des cas ont été sollicités par le PNUD dans la mise en place des deux mécanismes. Certains<sup>2</sup> ont même affirmé qu'ils y étaient en tant que leaders

---

1 Source : Exploitation des données collectées et disponibles

2 Chefs fokontany de Toliara, de Tsongobory et d'Ambohitsabo Tuléar et membres de l'association TOMIRA (Toliary Miaro Raiky), association sollicitée par la DRPAS pour prendre en charge les personnes victimes des VBG.

d'associations mais non pas en tant que chef fokontany. Ce qui implique ceux qui utilisent les outils d'enregistrement appropriés au sein des fokontany sont peu nombreux.

Concernant les **Communes Urbaines** et **arrondissements**, un relevé systématique (mensuel) des informations enregistrées au niveau des acteurs a été effectué par un agent communal. Toutefois, l'enregistrement en soi, prévu dans le cadre du projet n'a jamais démarré durant la durée du projet du fait que l'installation du logiciel d'enregistrement et d'exploitation des informations déclarées ainsi que la formation y afférente à l'endroit des agents chargés pour le faire n'ont été effectives que vers la fin du projet.

Au niveau des **organisations de la société civile**, hormis celles sises à Antananarivo dont le Syndicat des Professionnels et Diplômés en Travail Social ou SPDTS, ENDA-OI, CDA-Trano Aro Zo, les OSC à Tuléar et à Diégo ne se sentent pas encore comme éléments intégrant des mécanismes. De manière globale, les outils existants chez ces OSC ne sont que rarement utilisés, les données que ces dernières ont enregistrées jusqu'à l'heure ne comportent aucun détails. Ces OSC continuent à utiliser leurs propres méthodes ainsi que leurs propres outils.

Pour les **structures sanitaires**, la plupart d'entre elles ont eu des représentants et ont été consultés durant le premier semestre, et ce, lors de la réalisation des états des lieux et aussi au deuxième semestre lors de la mise en place des mécanismes. Par rapport à la classification proposée et validée en atelier, les fiches d'enregistrement au niveau des formations sanitaires ne contiennent pas assez de détails requis.

Au niveau des **OPJ**, la PMPM est depuis un bon moment l'unique acteur opérationnel qui effectue l'enregistrement des cas de violences sexuelles. Ni les postes de police, ni ceux de la gendarmerie ne sont jusqu'à l'heure impliqués dans les mécanismes. Les données enregistrées auprès de la PMPM sont plus ou moins complètes et nombre cas y étaient saisis depuis le démarrage du projet (notamment pour le cas d'Antananarivo).

Au niveau du **tribunal**, en raison de la polémique au sein du syndicat des magistrats, quasiment aucune personne auprès des 3 sites n'a accepté de réserver un moment pour l'entretien.

Au niveau des **ministères**, le personnel des 2 ministères était les portes d'entrée dans cette activité de collecte d'informations sur l'évaluation du projet. Ils se sont montrés coopératifs notamment à Tuléar en ayant accepté de fournir les informations disponibles à leurs niveaux. Cela n'était pas le cas pour Diégo où ils étaient très critiques mais ont pourtant s'approprier les mécanismes en ayant intégré dans leur programme la mise en place des centres d'écoute au niveau de tous les fokontany.

Au niveau du **SNU**, les informations collectées ont concerné l'historique de la mise en place du projet, l'organisationnel, l'institutionnel et la situation de la mise en œuvre jusqu'au moment de l'évaluation. Par ailleurs, des facilitations et conseils pratiques autour des concepts d'évaluation ont été également mis à disposition du consultant.

## II. ANALYSE DES RESULTATS

Cette partie illustre les résultats d'appréciation des critères, les raisons qui ont conduit à ces résultats ainsi que les preuves permettant de les vérifier.

### 2.1. Analyse de la pertinence

D'une part, la pertinence<sup>3</sup> concerne les mesures dans lesquelles le projet de développement ainsi que ses effets et produits répondent aux priorités et besoins des bénéficiaires visés. D'autre part, elle concerne la compatibilité du projet avec les priorités de développement humain et le plan institutionnel du PNUD, en matière de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes.

#### ▪ **Lien entre le projet et les problèmes de VSBG et d'AJ dans le pays :**

Les actes de violence se multiplient et sévissent dans le pays mais très peu<sup>4</sup> (victimes, familles ou proches) osent les dénoncer auprès des instances qui y sont habilités. Encore peu nombreux également sont ceux qui connaissent les mesures et procédures à suivre pour la déclaration et nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens d'ester en justice. Le projet a tenté d'apporter des mesures palliatives à cet effet en ayant impliqué tous les acteurs allant de la base jusqu'aux ministères en charge de la violence sexuelle et de l'accès à la justice en passant par les entités et organisations qui œuvrent dans le domaine.

En d'autres termes, le projet a été installé sur la base des problèmes de VSBG et d'AJ et son lancement a été rendu possible grâce à l'utilisation des résultats des études et enquêtes dans ce domaine.

En effet, les actions de sensibilisation et la mise en place des outils appropriés de collecte de données et d'information ont contribué à déceler les problèmes de non déclaration des actes de violence. De telles actions à travers la projection de films et musiques, adoptées par les acteurs locaux conviennent parfaitement à la culture des localités.

*« ... Parfois, les adolescents sont mis à part et ne vivent plus ensemble avec les parents ; donc, ils sont de ce fait exposés aux risques et actes de violence de toute sorte. » (Récit d'un Volontaire du fokontany de Mahavoky CU Antananarivo)*

Le réseau de protection des droits humains qui existe depuis 2008 contribue à la réponse aux attentes des victimes. Ni les arrangements opérés au niveau des FKT, ni les interventions pour faire arrêter le processus ne peuvent être admis par les victimes. Ce réseau, en tant qu'élément intégrant des mécanismes de suivi, a réorganisé sa coordination afin de bien assumer sa responsabilité quelle que soit l'affaire en question.

Le projet a également essayé de rompre progressivement l'habitude liée à la corruption et à la tolérance surtout quand l'acte est causé par des proches familles. Certaines OSC (SPDTS, ACAT) ont toutefois avancé que le projet ne pouvait pas entièrement répondre aux problèmes de VSBG et d'AJ du fait que les solutions adoptées n'émanent pas toujours des FKT qui assistent aux scènes de violence.

#### ▪ **Lien entre le projet et les contextes des 3 localités lors de la mise en place des dispositifs qui traitent les violences sexuelles et basées sur le genre :**

Les arrangements sont très fréquents surtout à Tuléar et Diégo dans la mesure où parler de sexe au sein de la famille est pratiquement interdit. Les présidents de FKT ont toujours été habitués à faire des arrangements et n'avaient recours à la déclaration qu'en présence de cas qu'ils jugeaient très graves.

3 PNUD, Guide de la planification du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, 2009, P168.

4 Source : Enquête au niveau des fokontany dans la Commune Urbaine d'Antananarivo (2011) dont 2 ou 3 cas sont déclarés par mois alors qu'une soixantaine est estimée dans les fokontany très réputés.

De par le projet, la fréquence des interventions et arrangements a commencé à diminuer et à être rompue. A présent, les présidents de FKT ont même peur d'être perçus comme complices. Dès lors, on s'attèle sur l'idée que tous les dossiers qui arrivent au niveau des autorités compétentes doivent passer au tribunal, même s'il existe toujours des interventions qui peuvent les en empêcher. Le projet de loi visant l'arrêt de de tout acte d'arrangement en lien avec la violence a été apprécié.

▪ ***Lien entre le projet et les contextes des 3 localités lors de la mise en place des dispositifs qui traitent l'accès à la justice :***

Plus spécifiquement dans le Sud, il semble tabou de porter plainte sur la violence conjugale à l'encontre d'une personne (homme ou femme) qui lui a donné un enfant. Parfois, même à Antananarivo, les gens n'ont pas la culture de recourir au tribunal, notamment ceux qui n'ont pas les moyens pour y accéder.

En outre, la plupart des intervenants sociaux ignorent les démarches à suivre pour accéder à la justice. D'autant plus que le tribunal, dont le BAJ, manquait de budget pour faciliter l'accès aux voies de recours des victimes d'actes de violence.

Par ailleurs, le malentendu ou la mésentente entre les acteurs<sup>5</sup> (formations sanitaires, réseau de protection, OSC et TPI) sur les outils utilisés ainsi que sur les procédures à suivre maintient le problème d'accès à la justice et engendre par conséquent la disparition de nombre d'informations et de dossiers y afférents.

La mise en œuvre du projet a tenu compte de cette situation en ayant prévu les moyens et procédures pour accéder efficacement à la justice. Les acteurs concernés par ce mécanisme ont été sensibilisés, dûment informés et formés sur l'accompagnement des victimes et déclarants.

▪ ***Lien entre le projet et les objectifs du CPAP et de l'UNDAF :***

Le projet trouve sa pleine pertinence par rapport aux objectifs de l'UNDAF1 « La population, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouit de tous les droits sociaux, économiques, civils, politiques, grâce à une gouvernance participative et solidaire ». Il en est de même avec le CPAP 2008 – 2011 ayant fait mention que « Les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés ». En particulier, le projet rentre dans le cadre du sous-programme « Promotion de la gouvernance démocratique » en ayant promu les droits humains par le biais de l'exploitation des mécanismes de suivi des actes de violences sexuelles et basées sur le genre et de l'accès à la justice.

En bref, le projet est très pertinent eu égard à l'absence de données sur les VSBG et l'AJ dans le pays. Il l'est aussi par rapport au contexte local qui favorise la dissimulation de tels actes. Cette pertinence est également prouvée par sa conformité avec les politiques nationales et internationales sur la promotion des droits de l'homme. Enfin, il s'articule autour des objectifs du CPAP et aux effets de l'UNDAF.

## **2.2. Analyse de l'efficacité**

L'efficacité<sup>6</sup> est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés du projet ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets.

Ici, l'efficacité concerne l'appréciation des trois produits présentés ci-dessous. Autrement dit, il s'agit de vérifier d'une part si les outils prévus sont testés à différents niveaux, et de l'autre si les acteurs ont pris connaissance et conscience de leurs rôles ainsi que les procédures à suivre à partir de la collecte, du

---

5. Cas exprimé par le TPI Tuléar où il y a beaucoup d'acteurs mais ignorent leurs rôles dans le mécanisme  
6. PNUD, Guide de la planification du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, 2009, P169.

stockage, du traitement et de la diffusion des données sur le suivi des actes de VSBG et d'AJ. Par ailleurs, la gestion du projet dans son ensemble est également appréciée.

Au niveau de ce critère, les 3 produits ou résultats suivants, escomptés dans le cadre du projet sont pris successivement :

- Produit 1 : Un dispositif de surveillance des violences sexuelles et basées sur le genre est mis en place et testé à Antananarivo, Diego et Toliara ;
- Produit 2 : Un mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations est mis en place et testé dans les trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar ;
- Produit 3. Le projet est géré efficacement selon les procédures en vigueur : il s'agissait d'assurer la fluidité de la communication entre les différentes entités concernées par la mise en œuvre du projet.

### **Produit 1 : Un dispositif de surveillance des violences sexuelles et basées sur le genre est mis en place et testé à Antananarivo, Diego et Toliara**

Pour ce faire, les principales activités suivantes ont été prévues :

- Réalisation d'un état des lieux ;
- Mise en place du mécanisme de suivi ;
- Information des populations cibles sur les systèmes d'assistance et de recours possibles ;
- Renforcement de capacité des acteurs.

#### **a. Réaliser un état des lieux sur le traitement des cas de violences sexuelles et basées sur le genre dans les villes d'Antananarivo, de Diégo et de Tuléar**

A ce titre, il s'agissait de réaliser une étude sur le traitement par les familles, la communauté, les autorités des cas de violences sexuelles et basées sur le genre dans les trois localités. L'évaluation s'est particulièrement focalisée sur la qualité des documents qui y sont élaborés.

En effet, les documents relatifs à l'état des lieux sur la situation du traitement des cas de violences sexuelles ont été bien construits en ce sens qu'ils relatent les existants en termes de traitement des cas même si c'est très différent d'un site à l'autre.

Les échanges avec les acteurs concernés ont fait ressortir la classification sur les types de violence, à savoir, la violence physique, la violence psychologique, le viol, le déni de ressources ou la violence économique, l'abandon et le mariage précoce.

Ces échanges ont également permis d'appréhender les pratiques habituelles des familles, de la communauté et des autorités en cas de telles violences.

L'étude a enfin fait ressortir des informations sur le processus de traitement des cas ainsi que les principales composantes des mécanismes appropriés à mettre en place répondant aux contextes des localités d'intervention.

Les résultats de l'étude ont été présentés aux acteurs consultés au niveau des 3 sites et ensuite validés et diffusés après confirmation et amendement éventuel.

#### **b. Mettre en place dans les villes d'Antananarivo, de Diégo et de Tuléar des mécanismes harmonisés et pérennes de collecte de données relatives aux violences sexuelles et basées sur le genre**

Cette activité a permis d'assurer l'encadrement technique des principaux acteurs du mécanisme de suivi des violences sexuelles et basées sur le genre. A ce titre, les points observés par l'évaluation ont porté sur la

participation et le rôle des acteurs contactés lors de la mise en place des mécanismes, la participation des acteurs potentiels et la qualité de la cartographie établie.

▪ **Participation et rôle des acteurs contactés lors de la mise en place des mécanismes de surveillance mis en place :**

De manière générale, les investigations ont été focalisées sur les acteurs qui disposent des informations sur les mécanismes de suivi. Lors de la mise en place, il y avait systématiquement des représentants à tous les niveaux dont ceux chargés de la collecte des cas (au niveau fokontany, CECJ, OPJ, OSC,...), ceux chargés de la centralisation dont la Commune Urbaine et les arrondissements, les TPI et ceux qui sont censés exploiter les données centralisées, c'est-à-dire, les utilisateurs de données incluant notamment les décideurs politiques au niveau national et international dans le suivi et l'élaboration de stratégie et de politique.

En termes de résultat, les informations prévues sur les systèmes existants de collecte, d'enregistrement, de traitement et de rapportage au niveau des intervenants identifiés ont été rendus disponibles. Il en est de même pour le mapping des intervenants et des besoins de renforcement de capacités de ces derniers.

Lors du processus, chacun des acteurs ont pu se positionner et appréhender leurs rôles respectifs. En effet, les agents de proximité au niveau des fokontany étaient présents en tant que mobilisateurs sociaux.

« ... nous étions sollicités en tant qu'accompagnateurs et facilitateurs dans le processus. Notre rôle est d'assurer la médiation seulement en cas de violence sans blessure et violence économique. Sinon par ailleurs, nous devons référer ou orienter les cas vers d'autres instances ayant la compétence. » (Récit des chefs fokontany interrogés dont Anosibe, Ambohijatovo, Namontana, Ambohijatovo de la CUA)

Les médecins au niveau des structures sanitaires ont partagé leurs pratiques en termes d'écoute et d'orientation.

Les OSC ayant mis en place un centre d'écoute ont été sollicitées pour partager comment accueillir les victimes des VSBG, tester la démarche et le circuit des dossiers, valider les outils pour capitaliser et uniformiser les données afin de faciliter l'enregistrement. Elles ont été consultées soit par la Direction de la Population, soit par le District sous les consignes de l'équipe du projet.

Les responsables au niveau ministériel étaient chargés d'accompagner les victimes, faire des actions de sensibilisation à travers les radios locales.

Toutefois, certains responsables interrogés au niveau des TPI, notamment ceux en charge du droit pénal, n'ont pas été expressément consultés. Il est donc normal qu'ils n'aient pas connaissance de ces mécanismes. Les magistrats de Tuléar ont été formés sur le mécanisme mais ont d'abord préféré s'occuper de leurs attributions classiques.

▪ **Degré de participation de tous les acteurs potentiels identifiés qui devaient participer aux mécanismes et au processus :**

A Antananarivo, tous les acteurs potentiels ont été représentés soit, les Ministères, TPI, OPJ, gendarmerie, CECJ, chefs FKT, ONG, formations sanitaires. On cite particulièrement la représentation des acteurs au sein de la plateforme pour la protection des droits humains.

A Tuléar, l'existence du réseau de la protection de l'enfant a facilité la mise en place des mécanismes de suivi des violences. Les gens concernés par les problèmes de violence ont tous assisté à un atelier de 4 jours.

Toutefois, les gens enquêtés ont remarqué que seuls ceux qui avaient participé aux états des lieux ont été invités à l'atelier de mise en place.

- **Qualité de la cartographie des mécanismes existants et potentiels de collecte de données relatives aux violences sexuelles et basées sur le genre :**

Ce document a reflété les situations existantes dans le pays d'une part en termes d'acteurs œuvrant dans le domaine et d'outils utilisés et d'autre part en termes de difficultés de collecte et d'harmonisation des données causées par le cloisonnement au niveau des interventions des acteurs. Cela a ainsi permis de tracer les mécanismes ayant trouvé la participation de tous les acteurs concernés.

- c. Informer les populations des localités cibles - notamment les victimes des violences sexuelles et basées sur le genre - sur les systèmes d'assistance et de recours auxquelles elles peuvent prétendre**

Il s'agissait à ce titre d'apprécier les effets dans les localités cibles des actions d'information sur les systèmes d'assistance et de recours. Il en est de même, des actions de plaidoyer à l'intention des autorités publiques, des acteurs non gouvernementaux, des leaders communautaires, des leaders traditionnels et religieux.

Afin d'informer les populations sur les violences sexuelles et basées sur le genre, le projet a élaboré une stratégie de communication incluant des outils appropriés.

- **Genres d'actions de communication et/ou d'informations fournies aux populations des localités ciblées - notamment les victimes des violences sexuelles pour les informer sur les systèmes d'assistance et de recours appropriés :**

D'un site à l'autre et d'un acteur à l'autre, les actions de communication effectuées sont disparates selon leur possibilité et convenance. Toutefois, dans l'ensemble, elles ont contribué à l'atteinte du résultat prévu.

A **Tuléar**, la DRPAS a réalisé des émissions à travers les radios locales (Soatalily pour Tuléar) tous les mercredis et aussi des actions de sensibilisation au niveau des 41 fokontany. Ils ont établi une coopération avec la Commune Urbaine et les éducateurs au niveau des centres confessionnels, la CISCO et ont pu offrir des conseils et accompagnement des victimes jusqu'à la PMPM et le TPI. Les chefs FKT ont quant à eux donné des conseils sur les papiers à établir et ont éventuellement accompagné les victimes vers le commissariat, voire au TPI.

Quant à l'OPI de Tuléar, ils ont commencé à collaborer avec les Chefs FKT en distribuant des fiches de signalement ainsi que des dépliants. Néanmoins, certains chefs FKT n'ont pas voulu collaborer. Aussi, avec l'ONG Bel Avenir, une assemblée plénière a été tenue pour faire connaître les différentes catégories de violences ainsi que les mesures à prendre, comme l'utilisation de la ligne verte.

Au niveau des structures sanitaires, des actions de sensibilisation de masse ont été faites avec les Jeunes Pairs Educateurs au niveau même des centres à propos de la santé reproductive, les orientations et la prise en charge possibles en cas de victimes. Parfois, selon la disponibilité, les médecins ont organisé des actions d'IEC (Information, Education, Communication) à l'intention des jeunes sur la toxicomanie, les MST (Maladies Sexuellement Transmissibles) et le VIH/Sida.

Au niveau des Centres de Santé de Base (CSB), ils ont distribué des prospectus, ont mis des affichages et ont mené des campagnes de sensibilisation à la télévision portant à la fois sur la violence sexuelle et sur l'accès à la justice.

Les OSC telles que l'ONG Bel Avenir effectuent systématiquement des séances d'éducation sur la santé reproductive des adolescents, la maltraitance, la malnutrition à l'endroit de ses cibles (dont les jeunes des quartiers démunis) par des projections et émissions radios. L'animation consiste aussi à faire connaître les droits, les mesures à prendre en cas de violence, les systèmes d'assistance et de recours appropriés.

Pour **Antananarivo**, au niveau d'ACAT, tous les mardis, des séances de formation et de sensibilisation sont tenues à propos des violences sexuelles et de l'accès à la justice. Jusqu'à maintenant, il existe d'autres OSC,

affiliées à l'ACAT, qui n'intègrent pas des activités concernées par les mécanismes. Elles ne disposent donc pas de programmes de communication axés sur les violences sexuelles et sur l'accès à la justice.

Le SPDTS, en matière de communication, effectue l'écoute des cas de violences, puis assure la prise en charge selon le cas.

Quant à Trano Aro Zo, ils ont effectué des actions de sensibilisation de masse, d'échanges d'informations avec d'autres OSC, en confectionnant par exemple des flyers et des brochures.

ENDA-OI, comme les autres OSC, accomplit des actions de sensibilisation à travers des pièces de théâtres, des groupes de paroles, des sorties récréatives avec les victimes, des actions d'accompagnement, de counseling, d'orientation, de suivi du parcours des victimes, de reconstruction psychique, de formation et de renforcement des capacités des assistants sociaux (équipe FIANTSO) au niveau des FKT et des ONG. ENDA est aussi en collaboration avec le corps médical sur la délivrance gratuite de certificat médical.

A **Diégo**, le CECJ a fait des communications de masse, des émissions radios auprès des 4 stations locales, des séances d'informations ciblées et des échanges avec les personnes âgées. Tout cela dans le but de sensibiliser la population des FKT sur les recours et les structures à approcher en cas de violence.

Il existe également des FKT ayant fait des sensibilisations au niveau des écoles en mettant des affichages sur l'intérêt de l'éducation, l'usage des puits d'eau potable,... Certains chefs FKT ont effectué des sensibilisations en disant qu'il est possible de faire des appels téléphoniques en cas de violence ou aller directement au bureau de FKT. Au niveau des arrondissements, il y a eu des animations de toutes sortes, chants, distribution de dépliants en bilingue français et malgache, par la mobilisation de mobilisateurs sociaux ou de volontaires de quartier par secteur.

▪ **Les messages/contenus transmis ainsi que les résultats de ces actions :**

Grâce aux différentes actions de communication susmentionnées, l'évaluation a collecté comme résultats déterminants le changement de comportement qui est de plus en plus visible chez la communauté en rompant le silence face aux abus : les gens osent maintenant parler des violences et venir dénoncer en tant que victime ou simple témoin. De nombreuses personnes sont devenues conscientes que ce genre d'actes peut mener à la détention en maison carcérale. Il existe des chefs FKT, dont celui de Mangabe Tuléar, qui ont peur de dissimuler les cas parce que maintenant les gens connaissent la démarche et sont conscients de l'ampleur des actes. Plus particulièrement, cela a entraîné l'annulation de l'octroi de liberté provisoire au niveau du TPI, c'est-à-dire, qu'il ne devrait plus y avoir d'intervention directe.

Selon les responsables au niveau de l'ACAT, de Trano Aro Zo, de CECJ Diégo et de SPDTS :

*« ... les cas et plaintes déclarés ne cessent d'augmenter suite à l'action de prise de conscience et de prise en charge. Les victimes ont dès lors ressenti un soulagement certain et ont de nouvelle mentalité telle qu'oser dénoncer... »*

*« ... L'affluence progressive vers le centre d'écoute est manifestement un résultat irréfutable des actions de communications, car nous avons pu faire comprendre aux gens les démarches à suivre et les structures à approcher. L'arrivée des personnes provenant des zones éloignées atteste aussi ces effets positifs... »*

Selon les médecins et assistants sociaux :

*« Certains jeunes sensibilisés reviennent raconter leurs cas auprès d'eux et obtiennent des conseils pratiques tels que le dépistage. Des changements de comportement sont dès lors visibles chez les jeunes... »*

De manière exceptionnelle, suite aux messages transmis régulièrement à la radio locale, l'Adjoint du district de Tuléar a avancé que désormais il ne doit plus y avoir d'arrangements au niveau des fokontany.

Par ailleurs, SALFA Tuléar a constaté qu'il est toujours difficile pour les victimes de raconter les cas survenus car très souvent, ils ont peur de la déclaration et considèrent les actes de violence comme un problème minime.

d. **Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la chaîne d'assistance aux victimes des VSBG, dans le domaine de l'opérationnalisation des mécanismes de surveillance**

Il s'agissait à ce titre d'apprécier les effets des séances d'information et de formation relatives à l'utilisation des outils de collecte de données/informations, à l'acheminement, au traitement et au stockage de celles-ci.

- ***Les thèmes de renforcement de capacités fournis aux acteurs intervenant dans la chaîne d'assistance aux victimes des VSBG dans les domaines de l'opérationnalisation des mécanismes de surveillance :***

Les thématiques sur lesquelles ont été axées les actions de renforcement de capacités ont porté sur :

- Les types de violence, cas de Madagascar ;
- Le circuit des données entre les différentes institutions ;
- Les indicateurs de violence basés sur le genre ;
- La mise en place du SIG ou Système d'Informations Géographique ;
- L'utilisation de formulaire de référence des cas ;
- Les supports de travail pour l'adaptation et l'harmonisation des outils et de la prise en charge des victimes.

Des kits de formation relatifs à ces thématiques ont été préparés et des séances de formation ont été organisées. A part les actions de formation réalisées par le PNUD, d'autres acteurs/organismes ont également donné des formations contribuant au test des mécanismes dont UNICEF, ENDA-OI et SPDTS. En termes d'efficacité, les actions de renforcement de capacités s'avèrent toujours indispensables.

- ***Genres d'encadrement techniques offerts aux principaux acteurs des mécanismes :***

Il s'agissait entre autres des informations transmises à travers les ateliers de mise en place des mécanismes dont l'atelier national organisé successivement à Antananarivo en mars et mai 2011 et à Diégo et Tuléar en septembre – octobre 2011. Pour le cas d'Antananarivo, l'encadrement technique à propos des mécanismes a été principalement honoré par la société civile dont ENDA-OI, SPDTS. Cet encadrement que ce soit par le PNUD ou par les OSC a permis d'installer les outils de collecte.

Les informations transmises lors de l'atelier ont été essentiellement axées sur le circuit de suivi, les textes réglementaires, l'insuffisance de la conscientisation à la base, l'importance de la transmission des rapports à travers les différentes autorités compétentes hiérarchiques et les polices des mœurs. Elles ont aussi porté sur la classification des VSBG, les indicateurs permettant de savoir les violences en uniformisant le classement.

Pendant l'atelier, il y avait débat et échange sur ce qui est à faire et à ne pas faire, à changer ou à ne pas changer, etc... Plus particulièrement, le TPI de Tuléar, malgré la tenue de l'atelier, n'avait pas le temps de démarrer comme il fallait pour participer au test de ces mécanismes compte tenu de la situation difficile dans la localité (conflit entre policiers et magistrats). Par ailleurs, l'atelier en français a limité la participation de certains acteurs, dont les chefs fokontany.

En résumé, hormis l'atelier, l'encadrement technique a été globalement assuré par d'autres entités. Ce qui a rendu plus modeste la contribution de ce genre d'activité à l'atteinte du résultat escompté.

- ***Qualité des CECJ mis en place à Diégo et Tuléar :***

Le CECJ de Diégo venait de rouvrir ses portes grâce à l'appui du projet et il n'a repris ses activités d'écoute et d'orientation qu'à partir de novembre 2011. Les activités venaient donc de redémarrer.

Quant au CECJ de Tuléar, un accord a été établi avec la DRPAS selon lequel cette dernière fournirait le local et le projet choisirait l'organisation qui va assurer la gestion, donnera la formation au personnel et apportera les matériels nécessaires. Pour l'heure, non prévu dans l'accord, la DRPAS est en train de mettre en place et

d'héberger le dispositif. Grâce à la collaboration avec les OSC locales, ce dernier semble fonctionnel. Pourtant, son emplacement actuel est encore méconnu par le public.

## **Produit 2 : Un mécanisme de monitoring de l'accès à la justice des populations est mis en place et testé dans les trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar**

Pour ce faire, le projet a prévu la mise en œuvre des activités suivantes sur lesquelles l'évaluation a été menée :

- Réalisation d'un état des lieux ;
- Information des populations visées ;
- Mise en place des mécanismes ;
- Développement et diffusion d'outils documentaires.

### **a. Disposer des informations et données sur l'accès à la justice des populations dans les villes d'Antananarivo, de Diégo et de Toliara :**

Il s'agissait d'apprécier la réalisation et le processus de validation des résultats de l'état des lieux sur l'accès à la justice des populations dans les villes d'Antananarivo, de Diégo et de Toliara.

De manière participative, le projet a pu avoir à disposition les principales préoccupations des acteurs œuvrant dans le domaine de l'accès à la justice dans les 3 localités cibles. Les premiers résultats présentés aux acteurs ont été complétés, puis validés par ces derniers et diffusés à qui de droit. A ce niveau, les effets induits de l'activité étaient très visibles.

### **b. Informer les populations des localités cibles sur les systèmes d'assistance et de recours auxquels elles peuvent prétendre dans le domaine de l'accès à la justice :**

Il s'agissait d'apprécier l'effectivité dans les localités cibles des actions de communication qui visent la vulgarisation des informations sur les mécanismes d'assistance et de recours. L'évaluation a touché également l'effectivité des actions de plaidoyer à l'intention des acteurs au niveau local.

Le projet a pu informer les populations sur l'accès à la justice à partir d'une stratégie de communication incluant des outils appropriés.

- ***Genre d'actions de communication et/ou d'informations fournies aux populations des localités ciblées - notamment celles qui n'ont pas accès à la justice pour les informer sur les systèmes d'assistance et de recours appropriés :***

Pour les DRPAS, il s'agissait d'accompagner les victimes pour solliciter de l'aide financière auprès des ONG spécialisées dont ENDA-OI, ONG Bel Avenir. Cela permet de prendre en charge le frais de consultation médicale, l'octroi de certificat, la facture due au tribunal. Pour Antananarivo, ENDA-OI effectue une émission périodique à la Radio Don Bosco pour faire connaître et discuter avec le public des types de violence et les problématiques y afférentes. Le CECJ de Diégo a agi de la même manière, c'est-à-dire, a touché et mobilisé les populations qui ont difficilement accès à la justice par des émissions périodiques sur les ondes locales.

Au niveau du TPI de Tuléar, un projet de sensibilisation en réseau est en cours afin de diminuer l'incitation à la débauche, à la prostitution et à la violence sexuelle. Cette action de prévention couvre tous les hôtels et trouve la collaboration des différentes ONG et des responsables étatiques à différents niveaux hiérarchiques. Cette action complète le projet en ce sens qu'elle a visé la protection des droits des victimes et ensuite le suivi des dossiers.

Au niveau des fokontany et de certaines OSC spécialisées dans le domaine de la justice dont ACAT, des actions de sensibilisation ont été faites d'une part pour faire connaître l'existence des mécanismes qui

peuvent assurer l'accès à la justice et d'autre part pour inciter les gens à faire des déclarations et à ester en justice. Les déclarants ont pu quand-même bénéficier d'appui et d'orientation sur les démarches à faire et les dossiers à constituer. Il convient par ailleurs de noter que la grève des magistrats a sérieusement handicapé le traitement des dossiers qui ont été orientés vers le TPI.

▪ **Les messages/contenus transmis ainsi que les résultats de ces actions :**

Suite aux actions de sensibilisation qui ont pu être réalisées par quelques entités spécialisées consignées par le projet, toutes les victimes auraient pu saisir et jouir de la juridiction car ils/elles auraient pu avoir en leur possession un certificat médical. Ils auraient également eu accès aux recours devant le tribunal à même de juger l'auteur de l'acte. D'après l'évaluation, la situation ne se passe pas ainsi du fait que les autres acteurs ne disposent pas d'informations suffisamment pertinentes sur les composantes des mécanismes et les rôles assignés ou joués par chaque concerné.

A ce titre, ACAT, la première entité reconnue est tenue d'assurer que « *les victimes et déclarants ayant reçu les messages ont su où aller et quoi faire à l'égard de telles situations et en quoi ils pourront être encadrés.* »

Selon le CECJ de Diégo,

«... de plus en plus de cas viennent spontanément au centre d'écoute même si du côté logistique, la prise en charge médicale fait parfois défaut. Au niveau des formations sanitaires, les médecins référents sont également en nombre insuffisant. De plus, la rupture de stock en fourniture de premiers soins est chose fréquente.... ».

Certains cas relevant de l'AJ peuvent être traités au niveau des OSC (cas du SPDTS) dans la mesure où le recours direct à un avocat s'avère possible et ce dernier va immédiatement prendre en main la situation.

En revanche, il est indéniable que certains refusent de faire des déclarations au niveau des FKT par peur de violation de la confidentialité des cas.

c. **Mettre en place dans les villes d'Antananarivo, de Diégo et de Tuléar un mécanisme harmonisé et pérenne de collecte, de traitement et de stockage de données relatives à l'accès à la justice.**

Il s'agissait d'apprécier dans un premier temps, si le mécanisme de collecte de données est adapté aux localités cibles, c'est-à-dire, de préciser les acteurs, les institutions concernées et les outils utilisés. Il s'agissait ensuite d'apprécier l'aboutissement de l'accompagnement technique des principaux acteurs du mécanisme de suivi de l'accès à la justice.

De manière participative au cours d'un atelier, les principaux indicateurs à observer relatifs à l'accès à la justice auprès de chaque catégorie d'acteurs concernés et qui sont censés participer au mécanisme ont été définis. Il en est de même des outils de collecte de données à utiliser et au niveau de l'ossature du mécanisme. Enfin, le fonctionnement des mécanismes en termes de flux et gestion d'informations, les structures de la base de données et les besoins de capacités des acteurs qui y participent étaient mutuellement partagés.

Concrètement, les thématiques sur lesquelles ont été axées les actions de renforcement de capacités ont porté sur :

- Les indicateurs de base retenus sur l'accès à la justice ;
- Le circuit des données entre les différentes institutions ;
- La mise en place du SIG ;
- L'utilisation de formulaire de référence des cas ;
- L'utilisation du formulaire pour le monitoring de l'accès à la justice ;
- Les supports de travail pour l'adaptation et l'harmonisation des outils.

Des kits de formation relatifs à ces thématiques ont été préparés et des séances de formation ont été organisées. A part les actions de formation réalisées par le projet, d'autres acteurs/organismes ont également donné des formations contribuant au test du mécanisme, dont ACAT.

En résumé, le dispositif a été mis en place mais son efficacité vis-à-vis du résultat auquel l'action a été entreprise a été gênée par l'absence de test approprié qui aurait dû mobiliser les acteurs à différents niveaux. A proprement parler, l'aspect AJ est en quelque sorte dissimulé derrière l'aspect de VSBG.

**d. Développer et diffuser des outils documentaires (recueils d'instruments juridiques, manuels, guides, ...) à l'intention des acteurs du mécanisme de suivi de l'accès à la justice.**

Cette action du projet a permis d'élaborer des outils relatifs aux opérations de collecte et de traitement de données. Elle a aussi inclus la diffusion des outils auprès des acteurs concernés.

Les intervenants ont été sollicités pour choisir des instruments à développer pour collecter et traiter des informations sur le suivi de l'accès à la justice. Pratiquement, les acteurs n'ont pas encore eu l'occasion de se servir des outils documentaires prévus. Pourtant, d'autres outils documentaires disponibles auprès des intervenants et produits par eux-mêmes ont pu être diffusés que ce soit sur les VSBG que sur l'AJ.

▪ ***Les outils documentaires développés et diffusés aux acteurs intervenant dans les mécanismes de suivi :***

Ces outils étaient composés de :

- Polycopie sous forme de documents ;
- Fiches, prospectus, posters, flyers, carte rouge ;
- Questionnaires de collecte de données ;
- Films ;
- Guides pratiques ;
- Textes régissant le traitement des cas par rapport aux droits humains.

Excepté les quelques entités telles que Trano Aro Zo, SPDTS, ACAT qui ont pu bénéficier d'outils pratiques renfermant les informations pertinentes sur les VSBG et l'AJ, un nombre restreint d'outils a été transmis aux autres acteurs. Par ailleurs, tout le monde a été destinataire d'un questionnaire sur le processus de mise en place des mécanismes.

▪ ***Les missions d'échanges avec d'autres pays sur les bonnes pratiques dans le domaine :***

Aucune information n'a été obtenue sur la réalisation de cette activité de la part des acteurs contactés. Par contre, la plupart des OSC effectuent des recherches personnelles.

**Produit 3. Le projet est géré efficacement selon les procédures en vigueur**

Concernant ce résultat, l'évaluation s'est penchée sur l'appréciation de la mise en œuvre du plan de travail annuel ou PTA, les actions de suivi, la fluidité de la communication entre les différentes entités concernées par la mise en œuvre du projet et l'action de visibilité.

▪ ***Degré et respect de mise en œuvre du Plan de Travail selon les procédures en vigueur :***

Le respect du PTA contribue à la bonne gestion du projet. En effet, le premier plan d'activités opérationnel du Projet a été élaboré au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, date de début effectif des activités du projet. Globalement, les principales activités du plan de travail contribuant à l'atteinte des résultats ont été réalisées telles que mentionnées dans les rapports trimestriels établis. Quelques activités n'ont pas pu être réalisées effectivement compte tenu de facteurs pouvant être considérés comme minimes vis-à-vis de l'atteinte des résultats. On peut citer par exemple la production et la diffusion de supports documentaires sur les VSBG et

l'AJ, la tenue des échanges d'expériences avec d'autres pays, le recrutement et la formation des opérateurs chargés de la saisie et de l'administration des données sur la base des fiches de collecte transmises.

Parmi ces facteurs, l'absence de supports appropriés de sensibilisation, de collecte ou autres à disposition des acteurs dont les OSC, a pu avoir des répercussions sur leur implication effective dans les mécanismes. Cette situation n'a cependant pas affecté les résultats du projet.

▪ ***Effectivité du suivi des actions planifiées :***

L'action de suivi contribue aussi à l'atteinte de ce résultat 3. D'après l'évaluation, le suivi des actions planifiées a été effectif indépendamment de l'écart de démarrage qui était dû à d'autres facteurs. En effet, chaque rapport de suivi périodique a été rendu disponible au début du trimestre qui suit le trimestre concerné.

Au niveau terrain, les acteurs ont quand même déclaré qu'aucun suivi n'avait été fourni par le PNUD concrétisant la mise en place proprement dite et/ou faisant suite aux actions tests.

▪ ***Genre d'actions de suivi réalisées par le PNUD :***

Dans l'ensemble, personne n'a fait connaître la présence effective du personnel du projet sur le terrain à part la mission de mise en place des CECJ. Cette action de suivi a été plutôt réalisée par téléphone ou par mailing. Pour Tuléar, la mise en place d'un centre d'écoute au niveau de la DRPAS est en cours au moment de l'évaluation. Pour Antananarivo et Diégo, l'action de suivi consistait à mettre en place ou renforcer les CECJ.

Pour les acteurs qui ont pu participer à l'atelier de finalisation à Antananarivo, l'action qui a fait suite à l'état des lieux a permis d'uniformiser les cas existants dans les 3 sites pilotes pour avoir un modèle de formulaire facilitant le traitement des dossiers. Le suivi a été parfois perçu comme étant l'action de distribution des affiches au niveau des fokontany.

▪ ***Informations sur la fluidité de la communication interne et externe sur la mise en œuvre et les résultats enregistrés dans le cadre du projet :***

L'atteinte du résultat 3 dépend également de la fluidité de la communication avec le projet. De manière générale, la communication avec le projet a été presque limitée aux acteurs concernés par la réalisation des états des lieux et par la mise en place des mécanismes. Les autres acteurs n'ont pris connaissance des activités du projet que par l'intermédiaire des acteurs partenaires intervenant dans le domaine.

Depuis 2008, à Antananarivo et à Tuléar, il existe un réseau de protection des droits humains qui s'occupe des problèmes des victimes des violences de tout genre confondu (pas uniquement enfant). Cela constitue une opportunité pour échanger entre les acteurs concernés. A partir des ateliers tenus dans le cadre du projet, les activités du réseau sont harmonisées. On y trouve la transparence tant au niveau du traitement des affaires qu'au niveau de la discussion. Pourtant, le non-respect du caractère confidentiel des cas pourrait limiter le réel échange entre eux. De plus, au niveau du réseau à Tuléar, un problème de cohésion et de coordination a été constaté. Ce problème est dû aux affaires traitées sans suite ou aux difficultés de suivi des dossiers comme l'obtention à titre gratuit des certificats médicaux.

Ensuite, l'évaluation a identifié que la communication faite par le projet vers les autres acteurs est encore insuffisante par crainte, justifiée ou non, d'ingérence et surtout par l'absence d'un système de communication communément convenu. Pour l'heure, les communications externes sont en général le fait d'évènement ou d'urgence plutôt que d'un système en soi.

Quant à la communication horizontale, entre acteurs tels que les OSC et les CSB, la communication peut être qualifiée de fluide s'ils ont déjà collaboré dans le passé. Il en est de même à l'intérieur d'un organisme dans le sens où par exemple une rencontre ou une réunion est régulièrement organisée. Il est aussi indéniable cependant que parfois, les responsables hiérarchiques ne transmettent pas toujours à leurs subordonnés

opérationnels toutes les informations relatives à la mise en œuvre du projet. Ce fut l'un des cas constaté lors des investigations.

Cela démontre ainsi que s'il n'y a pas de fluidité d'informations, les résultats peuvent être compromis.

▪ **Informations sur la visibilité des actions menées dans le cadre du projet :**

La visibilité du projet renforce mutuellement les actions de communication. D'après l'évaluation, les actions sont visibles par les partenaires les plus actifs dont la police judiciaire, la PMPM et les formations sanitaires de référence. A Antananarivo et Tuléar, la coopération entre les membres du réseau de protection des droits humains est devenue tangible pour une affaire traitée et le suivi est ainsi devenu effectif.

L'organisation des actions diverses telles que carnaval, marche blanche, jeu scénique, etc... a beaucoup d'effets sur la visibilité du projet et des interventions en faveur de la promotion des droits humains. Ces actions seraient de plus en plus visibles si les médias consentaient à participer en tant que partenaires à part entière et non en tant que partenaires sollicités.

Par contre, la gendarmerie et le TPI sont jusque-là peu visibles dans le maillon du mécanisme. Ce qui revient à dire que le projet n'est pas effectivement vulgarisé. Aussi, force est de constater que les acteurs qui n'adhèrent pas au réseau existant ne sont pas au courant de l'existence dudit projet et ne vont donc pas participer à l'opérationnalisation du projet ultérieurement.

Par ailleurs, malgré les sollicitations et actions de sensibilisation faites, sans une note émanant du district ou tout au moins de la Commune, les FKT ne vont pas prendre les mesures nécessaires ni assurer leur rôle en cas de violence.

Au vu de toutes ces informations, on peut relever que le niveau d'efficacité du projet est élevé au niveau du mécanisme en charge des VSBG et moyennement élevé concernant l'AJ.

### **2.3. Analyse de l'efficience**

L'efficience<sup>7</sup> concerne principalement la manière avec laquelle les ressources du projet sont transformées de façon économe en résultats. L'évaluation cherche dans ce cas à analyser comment ces résultats ont été influencés par la qualité de la gestion, par la méthodologie d'intervention, par la qualité du suivi, par les coûts et tous les moyens utilisés.

Jusqu'au moment de l'évaluation, les résultats et succès du projet sont estimés raisonnables et satisfaisants par rapport à l'utilisation des moyens humains, matériels et financiers.

▪ **Utilisation des moyens humains :**

La plupart des activités telles que la réalisation des états des lieux, la mise en place des mécanismes, la formation des acteurs, l'édition d'outils de communication ont été confiées à des consultants d'après l'organisation initiale du projet. Par conséquent, les activités de coordination et de suivi reviennent au personnel du projet. Globalement, les tâches ont été bien réparties et ont permis d'obtenir une majeure partie des résultats. Il faut toutefois noter l'insuffisance des actions de suivi des acteurs qui animent les mécanismes.

Eu égard à ces actions de suivi, le personnel du projet mobilisé s'est avéré insuffisant. C'était l'un des facteurs limitant l'obtention d'un niveau optimal en termes de résultats obtenus mais pourtant augmente l'efficience du projet.

---

7. PNUD, Guide de la planification du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, 2009, P169.

Si on prend l'exemple des ressources humaines au niveau des OSC intégrées dans les mécanismes, ceux qui n'ont pas reçu des formations sur mesure ont manqué beaucoup de choses. De plus, comme l'activité de collecte et de suivi des actes de violence nécessitent une réelle volonté, ceux qui n'ont malheureusement pas la vocation sociale et encore moins l'esprit de bénévolat, n'obtiendront pas les résultats escomptés. Par contre, si cela leur tient à cœur, l'efficacité sera garantie.

- **Utilisation des ressources financières**

Si des moyens supplémentaires avaient été mobilisés, le projet aurait pu avoir plus de succès parce qu'un plus grand nombre d'acteurs auraient été touchés et formés aux mécanismes. Souvent, les victimes de violences sexuelles ainsi que les dispositifs de prise en charge ont besoin d'une aide ou d'une assistance particulière, pour que le processus soit adopté et poursuivi sans contrainte majeure. Il en est de même quand les victimes ont besoin de recourir à la justice.

D'habitude, les OSC prennent en charge une partie des besoins éventuels des victimes. Quant à l'appui du projet au niveau des OSC (dont SPDTS, TAZ), il a été soulevé que le fonctionnement a été sous-évalué et a handicapé le bon déroulement des prévisions. Un budget de 2 mois ne peut pas prétendre soutenir des résultats durables.

Par ailleurs, en lien avec le thème nouvellement lancé dans le pays, l'emploi d'experts en VSBG et en AJ a augmenté le niveau d'efficacité du projet. Autant dire que l'emploi de ressources locales aurait pu revenir moins cher mais les résultats auraient été très limités.

- **Utilisation des moyens matériels :**

Avec les kits d'ordinateurs installés et prévus pour la base des données, le projet aurait pu avoir plus de résultats que ceux constatés actuellement. En effet, si le système était fonctionnel, les informations auraient pu être enregistrées et traitées tel que prévu et les dispositifs auraient été entièrement testés. Au moment de l'évaluation, les systèmes de saisie n'étaient pas encore prêts à enregistrer des données collectées auprès de chaque entité impliquée. Par ailleurs, aucun formulaire rempli n'a été transmis comme input permettant le test au niveau de l'enregistrement.

En résumé, le projet trouve son niveau d'efficacité satisfaisante grâce à la mobilisation de tous les moyens prévus qui lui ont permis d'avoir le maximum de résultats possibles.

## **2.4. Analyse des impacts potentiels**

L'impact<sup>8</sup> mesure les changements apportés par le projet dans le développement humain et dans le bien-être des populations. Les impacts peuvent toutefois être non attendus du projet.

La mesure de ces impacts à la fin du projet semble encore prématurée. Dans ce cas, l'activité d'évaluation a été focalisée sur l'analyse des effets précoces dans le développement humain au niveau des 3 sites. Par projection, elle consistait à analyser dans quelle mesure les actions entamées et les résultats acquis en matière de déclaration des cas et de leur suivi sont susceptibles de contribuer à la réalisation des effets CPAP et UNDAF.

Toutefois, en dépit du début de changements de comportement, force est de constater le peu d'impacts potentiels tangibles apportés par le projet au niveau des populations.

---

8. PNUD, Guide de la planification du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, 2009, P170.

▪ **Les changements précoces observables à terme au niveau de la population des 3 localités en termes de VSBG et d'accès à la justice :**

D'abord, des changements d'état d'esprit, de mentalité et de comportement ont été visibles. En effet, les victimes et familles n'ont plus peur d'aller au tribunal grâce aux appuis des membres du réseau et des acteurs des mécanismes qui les accompagnent dans toutes les étapes de juridictions et peuvent prendre la parole à leur place si nécessaire. Autrement dit, les gens se sentent de moins en moins marginalisés du fait qu'ils sont mis en contact avec des cas similaires au leur en venant au centre, ils se soutiennent et se réconfortent respectivement. De plus, les hommes à travers des entretiens ouverts et non agressifs reconnaissent leur tort et se prêtent à des réconciliations. Les chefs FKT déclarent être soulagés par l'opérationnalité du centre qui leur a enlevé une grande partie des actions de négociations souvent délicates et prenant une grande partie de leur temps.

Il a été dans le même sens admis de ne plus procéder à toute sorte d'arrangements dissimulant les actes de violence.

Ensuite, la population espère beaucoup de choses de la justice. L'annulation de l'octroi de liberté provisoire au niveau des TPI et l'annihilation des interventions directes font partie des attentes des victimes et de leurs familles.

La plupart des gens connaissent l'existence de la ligne verte et dénoncent les cas de violence. Dans la majorité des cas, ce sont les victimes et leurs familles qui communiquent les plaintes.

Selon les CECJ :

*« ... du fait que le projet a incité les gens à s'informer davantage sur les lois relatives à la violence et à les appliquer, les connaissances des femmes en matière de violence s'accroissent. Aussi, la population commence-t-elle à critiquer tels actes de violence notamment envers les enfants en faisant des signaux mutuels pour la mise en application des droits humains. En fait, même les enfants ne se laissent plus maltraiter et osent révéler leurs calvaires. Tout cela grâce à la connaissance des lois qui les protègent des maltraitances endurées avant la mise en place des mécanismes de suivi et de prise en charge des cas de VSBG et d'AJ. »*

Enfin, selon les attitudes des survivants et/ou de leurs accompagnateurs, suite à la dénonciation, le violeur ou l'auteur de l'acte, même s'il est de la famille, peut subir des actes d'humiliation de la part de la société ou de la famille.

▪ **Les effets (signes précoces d'impacts) obtenus non attendus :**

L'évaluation a pu collecter les faits suivants après les interrogations.

L'Etat s'est rapproché davantage de la population. En effet, les représentants de l'Etat et la population se trouvent sur la même longueur d'onde car les victimes croient que leur affaire va aboutir grâce au réseau de protection et aux mécanismes.

On peut observer également l'intérêt grandissant des jeunes à adhérer à des associations actives dans la mobilisation sociale et de se porter volontaire à œuvrer pour les mesures contre les VSBG.

Toutefois, dans certaines localités dont Mangily Tuléar, la communauté continue d'agir à l'encontre des victimes en protégeant les auteurs de l'acte. Le détournement des mineurs est une source de revenus pour les parents. En conséquence, les présidents des FKT sont devenus complices, dissimulent les actes et cherchent toujours l'arrangement.

## 2.5. Analyse de la durabilité

La viabilité<sup>9</sup> concerne la mesure dans laquelle les résultats positifs du projet sont susceptibles de perdurer après le financement. Cette viabilité trouve notamment son aboutissement par la participation effective des acteurs concernés par les mécanismes ainsi que la population à promouvoir la déclaration des cas ainsi que leur suivi en se servant des outils prévus. Elle concerne également les autres conditions politiques, économiques et/ou sociales pour que la capacité nationale puisse garantir les résultats dans le futur.

- ***Viabilité institutionnelle : capacité des acteurs à poursuivre avec d'autres acteurs l'opérationnalisation du mécanisme de suivi sans le soutien du projet :***

Dans l'immédiat, les moyens manquaient. Il s'avère important que l'opérationnalisation du projet continue surtout sur le côté technique, c'est-à-dire, l'enregistrement des cas et la centralisation des données. En réalité, même si le projet a déjà touché à sa fin depuis quelques mois, les activités ont continué sans que des appuis supplémentaires n'aient été apportés.

*« Le SPDTS et notamment le CECJ de Diégo ont déclaré avoir la capacité d'enregistrement des cas dénoncés. La disponibilité des personnes qui ont bénévolement consenti à poursuivre l'élan et à chercher des financements les a rendus capables de poursuivre l'opérationnalisation des mécanismes de suivi. »*

On peut tout de même avancer que l'acte de prévention est essentiel et permet ainsi d'éduquer la population sur les lois en vigueur avec l'application des mesures d'accompagnement appropriées.

*« Le CECJ à Diégo affirme que son local est encore opérationnel et les matériels et équipements fonctionnent merveilleusement bien pour réaliser les actions de sensibilisation en faveur du projet. »*

Malgré cela, pour l'heure, beaucoup de gens ne connaissent pas la suite du traitement des dossiers déclarés et suivis. L'existence du réseau ou de la plate-forme œuvrant pour la protection des droits humains est encore peu connue du public. Il y a également certaines personnes qui pensent que la répression des actes consommés n'est pas efficace chez les malgaches.

Par ailleurs, en guise de mesures palliatives contribuant à l'amélioration de cette situation, on peut penser à la mise en place d'un comité de vigilance au sein des FKT à part les agents de proximité.

- ***Les besoins permettant d'assurer la pérennisation :***

Les ministères auraient besoin de matériels (kits informatique, véhicule) pour avoir leur indépendance ainsi que des appuis techniques pour renforcer les capacités des acteurs.

Plus particulièrement, les moyens seraient composés :

- D'une assistance technique et financière pour établir le plan de masse (indication où se trouve le bureau de référence permettant la déclaration) et aussi pour indiquer le circuit adéquat pour ce faire ;
- De la facilitation de la communication (dotation de téléphone flotte) pour suivre les dossiers en cours (sort des dossiers, des victimes, prise de décision du réseau)
- D'un budget spécifique du réseau (pour les déplacements des membres du réseau, fournitures de bureau,...)

Les OSC à Antananarivo notamment ont évoqué que cette pérennisation aurait eu besoin d'un facilitateur local qui devra continuer à faire connaître les activités commencées par le projet. De plus, selon le CECJ de Diégo, il aurait fallu un budget pour subvenir aux besoins de sécurisation des biens, pour couvrir les coûts

---

9. PNUD, Guide de la planification du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, 2009, P169.

récurrents de fonctionnement tels que l'eau et l'électricité, les frais de maintenance des équipements, les déplacements et les frais de communication. Enfin, pour renforcer cette pérennisation, il aurait fallu bien identifier les cibles à associer au fonctionnement des mécanismes.

▪ ***Viabilité financière :***

Les moyens à disposition de certaines OSC (Bel Avenir, SPDTS, ENDA-OI, CDA) existent mais sont très insuffisants par rapport à l'importance des actions de prise en charge à faire.

Cette situation semble critique vu l'importance des dépenses à faire, ne serait-ce que pour assurer la maintenance et l'entretien des outils et matériels mis à disposition par le projet pour stocker et rendre opérationnel ultérieurement la base des données. Il existe même des acteurs (la plupart des chefs fokontany et agents de proximité interrogés) qui jugent indispensables de mettre à disposition un minimum de moyens tels que les fiches de déclaration au niveau des FKT.

▪ ***Viabilité politique :***

La collaboration avec les autorités locales est fortement sollicitée. Ces acteurs mêmes sont censés être les leaders de la mise en opération de ce projet. Leurs initiatives à renforcer les textes visant la promotion des droits humains ainsi que leur application sont également très attendues.

L'inscription d'un programme de ce genre dans le Programme Indicatif National s'avère plus tard incontournable. Par ailleurs, un protocole d'accord entre les différents ministères concernés est également indispensable.

### **III. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS**

Les conclusions présentées ci-dessous ont fait l'objet de commentaires de la part des parties prenantes et ont été pris en compte dans ce document.

#### **3.1. Dédutions**

##### ***Pertinence***

La pertinence du projet affiche un niveau très satisfaisant du fait qu'il a répondu convenablement aux besoins du pays (au niveau national qu'international) et aussi ceux de la population en matière de suivi des cas de VSBG et d'accès à la justice. Les objectifs communs comportent des actions visant la promotion des droits humains. Il est en outre en adéquation avec les effets UNDAF et CPAP qui concernent respectivement la promotion de la gouvernance participative et solidaire intégrant les groupes vulnérables et la promotion des droits fondamentaux des populations en lien avec cette gouvernance démocratique.

##### ***Efficacité***

Par rapport au temps imparti pour produire les résultats et par rapport aux activités qui ont pu être menées au cours des deux semestres de mise en œuvre du projet, le degré de réalisation des résultats est globalement satisfaisant. Les mécanismes de VSBG-AJ a connu un léger retard dans le démarrage car ce n'est que 2 ou 3 mois avant la fin du projet que les activités ont été relancées. Elles s'affichent pourtant très prometteuses et par conséquent, le résultat en lien avec les VSBG est très satisfaisant.

De même, celui de l'AJ atteint un niveau satisfaisant et les résultats sont progressivement encourageants grâce à l'effort continu visant la collaboration des acteurs impliqués depuis la mise en place des mécanismes. Cette performance était limitée par la méconnaissance généralisée des procédures, l'ignorance de l'existence des acteurs qui sont impliqués dans le mécanisme et aussi l'hostilité envers le système judiciaire. Tout cela nécessiterait un renforcement de l'effort de communication.

##### ***Efficiace***

Le degré d'efficiace du projet est satisfaisant dans la mesure où, avec les moyens financiers et humains prévus, les résultats escomptés ont été en grande partie obtenus. Une des raisons repose sur la capacité de mobilisation de l'équipe opérationnelle et du comité au projet. Le concours de différentes personnes ressources et partenaires de mise en œuvre est également considérable. De plus, la stratégie et l'approche s'avèrent être adaptées aux facteurs contextuels des sites d'intervention.

Par ailleurs, le renforcement des moyens auraient pu augmenter les résultats du projet donc son efficiace.

##### ***Impacts précoces***

Les effets précoces au terme d'une année du projet existent surtout en matière de VSBG. En effet, les changements se trouvent essentiellement à travers le calme psychologique chez les victimes et les familles après avoir vu et constaté la prise en considération des cas. Des changements de comportements et de mentalité ont été exprimés par les personnes interrogées malgré la situation actuelle du pays.

En revanche, en termes économiques, ces impacts ne sont pas encore très visibles au niveau de l'amélioration des conditions de vie. La situation demeure très délicate dans la mesure où les victimes et déclarants vont encore dépenser de temps et/ou de l'argent en plus. Ceci est probablement dû au fait que les rôles de chaque entité formant les mécanismes ne sont pas encore connus par tous.

## **Durabilité**

Après une année de mise en œuvre, les conditions garantissant la viabilité des avantages et résultats du projet, à part le système de renforcement de capacités, ne sont que faiblement réunies. En effet, les acteurs nationaux ne sont pas encore prêts à prendre totalement en main la gestion des mécanismes dans leur ensemble. L'évaluation a constaté le faible degré d'appropriation par les acteurs concernés de leur rôle dans le mécanisme. Un grand souci a été relevé au niveau du fonctionnement des mécanismes, surtout au niveau de la prise en charge des coûts afférents à leur opérationnalisation ultérieurement. Cela touche aussi bien les acteurs étatiques que non étatiques.

D'ailleurs, la non effectivité de l'intégration du mécanisme de suivi de l'accès à la justice dans l'Observatoire des droits humains affaiblit ce critère de durabilité.

## **Risques et hypothèses**

D'après les informations collectées, le principal facteur externe important qui peut avoir une influence sur le projet ultérieurement est la capacité des acteurs participant au fonctionnement des mécanismes. Le problème de capacités concerne aussi bien les ressources humaines que financières. Un effort de la part de chacun pour y pallier est donc indispensable.

A terme, grâce à l'appropriation des mécanismes, il y aurait une plus grande affluence des gens qui viennent dénoncer. Pourtant, vu la durée minimale d'accueil et de prise en charge de chaque déclarant, les acteurs auraient besoin de renforcer l'effectif du personnel d'accueil et par conséquent de disposer de ressources financières suffisantes. Cette appropriation serait accélérée à partir du moment où les acteurs concernés, grâce aux acquis du projet, arrivent à mettre en place une organisation adaptée à la situation en matière de violences sexuelles.

## **3.2. Conclusion**

D'abord, il est constaté que le projet répond aux besoins de la population du fait que les déclarants et victimes se sont sentis soulagés et en sécurité une fois que le processus aboutissait à son terme. Ensuite, le pays a ratifié des Conventions internationales<sup>10</sup> relatives aux droits humains et a adopté certaines mesures législatives nationales<sup>11</sup> de mise en œuvre. Vu également que le pays n'avait ni les possibilités ni les moyens pour le concrétiser, le projet s'avère très pertinent. Il est perçu comme une des actions de concrétisation de ces intentions.

Les résultats issus du projet contribuent également aux objectifs de développement au niveau national et international dont UNDAF et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A ce titre, le projet s'accorde avec les politiques, priorités et préoccupations de tous les partenaires dont les organismes au sein des Systèmes des Nations Unies dans le but de promouvoir les droits humains. Les réalités de terrain, vues à travers l'implication et l'engagement des acteurs concernés lors de la mise en place des mécanismes prévus confirment ce constat. Quelques résultats significatifs tels que l'utilisation d'outils et du circuit adéquat sont considérables chez un certain nombre d'acteurs notamment à Antananarivo.

Tout cela a été obtenu grâce à l'efficacité de l'équipe et comité en charge de la mise en œuvre et du pilotage du projet. A noter aussi qu'elle a eu le concours de personnes ressources spécialisées qui ont su mettre à disposition du projet et des acteurs les moyens et informations utiles à la mise en place des mécanismes au niveau des 3 sites.

---

10 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relatives aux Droits de l'Enfant

11 La loi n°2007-03 du 20 août 2007 relatives aux droits de l'enfant et la protection de l'enfance - la loi n° 2007-38 du 14 janvier 2008 sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel.

En conséquence, une interaction avec les victimes et les intervenants érigés en réseau a été rendue visible. Les faits suivants peuvent être soulignés en guise d'illustration :

- *Assurance chez les déclarants et les victimes* : ils ont osé faire des déclarations du fait qu'ils savent que les autorités ont conscience de l'importance des problèmes de la violence (notamment envers les femmes et les enfants). Oser dénoncer les fait penser qu'il existe toujours des acteurs qui peuvent prendre en charge les cas dénoncés même partiellement selon leurs possibilités et compétences.
- *Mobilisation du réseau existant* : grâce à l'interaction et à la synergie entre les acteurs concernés, le traitement des affaires s'effectue dans la totale transparence. La fréquence et la systématisation des rencontres augmentent amplement la crédibilité du réseau. L'existence d'un climat de confiance et de transparence au niveau des intervenants sociaux qui ont su montrer la persévérance et l'abnégation fait à coup sûr avancer la cause contre les VSBG. Cette attitude ne se trouve que chez de véritables acteurs convaincus et prêts à s'impliquer personnellement.
- *La prise de responsabilité* : l'existence d'un facilitateur volontaire est louable. Les chefs FKT qui arrivent à persuader les autorités traditionnelles en leur disant que tout acte de violence est puni par la loi ont beaucoup apporté au projet.

En bref, tout le monde admet que la participation et l'adhésion des acteurs clés au processus constituent une condition sine qua non dans la réussite de ce genre de projet.

En revanche, les facteurs contextuels et culturels dans le pays ne sont pas forcément favorables aux changements voulus. De même, l'importance de l'effectif des entités qui sont censés y participer notamment celles qui se trouvent à la base, n'a pas permis d'avoir la participation de tous. Comme c'était un choix délibéré du projet à cause de la limitation des ressources, il semble donc admissible que la plupart des acteurs à la base n'ont pas été explicitement informés ni du fonctionnement des mécanismes (surtout celui de l'accès à la justice) ni des rôles et responsabilités de chaque entité. On note que certains ignorent même l'existence des deux mécanismes. Par ailleurs, la plupart des acteurs contactés ont constaté le manque de moyens empêchant une plus grande implication dans les mécanismes.

Cette situation est probablement due à la courte période et aux moyens limités de mise en œuvre du projet. Même en guise de test, la période n'a pas permis de mener de façon continue et consistante des campagnes de communication, d'informations et de formations pour tous.

Les illustrations suivantes méritent d'être soulevées par rapport à cette faiblesse :

- *Sensibilité élevée chez les ethnies comme «les Vezo» au sujet du sexe* : les gens pensent même que la violence sexuelle notamment le viol et le recours à la justice est un sujet tabou. Le débat à propos du sexe ne se fait pas au grand jour. Parfois, les auteurs sont des proches de la famille. De plus, cette situation est aggravée par la perception que la dénonciation à la police est un déshonneur pour la famille. Parfois, il fallait attendre un deuxième acte de violence pour déclencher la déclaration.
- *Influence négative à la base due à la pauvreté* : parfois, les autorités locales au niveau des FKT protègent les auteurs des actes contre paiement d'une certaine somme d'argent. De même au niveau de la Justice ou de la formation sanitaire, des assistances exigent le paiement avant de travailler. Ce genre de pratiques favorise l'ajournement voire l'abandon de l'affaire. Par ailleurs, aussi bien les victimes que les auteurs paient en principe un droit avant la poursuite de la déclaration.
- *Difficulté de manipulation des outils et de recours au processus* : Parfois les fiches pour recueillir les informations sur l'acte de violence s'avèrent difficiles à manipuler et à remplir. Ces fiches contiennent une pluralité d'informations sur les victimes et sur les auteurs ainsi que sur les types d'actions de recours appropriées. Il ne vaut nécessairement pas la peine d'interroger entre autres sur les facteurs causant les actes de VSBG, leurs impacts, l'état émotionnel des victimes,...

La défaillance en termes de mobilisation des acteurs affecte considérablement le degré de leur engagement. Elle a pour conséquence la non-visibilité des actions déjà commencées. En outre, il a été remarqué qu'aucune action test n'a été opérée ni prévue quant à la fluidité du processus de suivi et à l'instauration d'une synergie entre les interventions.

### **3.3. Enseignements tirés**

#### ***Les bonnes pratiques***

- La tolérance zéro : malgré la possibilité d'arrangement au niveau du fokontany si les cas ne nécessitent pas un référencement, tout doit être enregistré sans exception. Aucun arrangement ne doit plus être admis en cas de violence laissant de traces corporelles ou physiques. Cela demande une réelle coopération avec les chefs FKT ;
- Dans un système de mise en réseau, la prise de responsabilité de chacun des acteurs et partenaires facilite l'orientation ainsi que l'offre de services. Cette prise de responsabilité rend efficace l'accueil, le suivi et le référencement des victimes au niveau des différentes instances ;
- L'organisation systématique d'ateliers d'échanges d'expériences, de formation, d'informations est toujours pertinente. Il en est de même quant à la sensibilisation et la communication continue à l'endroit de la population. A cet égard, il faudra se servir d'outils et de moyens adaptés au contexte tels que brochures et affichages, émission radio,...
- La confiance particulière donnée au tribunal pour traiter et trancher les affaires peut contribuer au changement de la situation. L'insertion d'un message y afférent dans les actions de communication s'avère très efficace et augmente la crédibilité du système judiciaire ;
- Le projet a pu transmettre une autre manière de faire un recueil de données sur les VSBG en prévoyant d'installer des outils standardisés à tous les niveaux.

#### ***Les leçons apprises***

- Toujours important est le rôle joué par la communication préalable et pendant la mise en œuvre, surtout si on vise un changement de comportement durable et si on souhaite avoir le maximum d'acteurs engagés. Quand on fait de la sensibilisation, il est important de prendre en considération les spécificités de la localité (veille au sujet tabou, à la procédure d'arrestation, si possible la prévision d'un défraiement pour retenir la motivation des gens à l'atelier,...) ;
- La nécessité de mettre une équipe capable d'assurer de façon permanente la coordination, le suivi, et l'animation de tels mécanismes en vue de la responsabilisation de tous les acteurs à différents niveaux impliqués dans le processus ;
- L'importance de la recherche continue de synergie entre les acteurs et intervenants sociaux afin d'instaurer une cohésion et complémentarité entre les actions menées. Seulement, il faut insister sur ce que chacun d'eux assume pleinement les rôles qui lui sont dévolus. La coopération entre les membres du réseau est toujours efficace même si cela nécessite beaucoup de souplesse et de compréhension mutuelle. De même, l'instauration d'une vraie coordination favorise la liaison entre les divers acteurs ; la communication y joue un rôle est très importante ;
- La nécessité de prévoir des mesures (aide, accompagnement) en faveur des victimes et des sanctions à l'endroit des auteurs dans la démarche de déclaration ; un certain nombre d'entités sont déjà informées et formées sur le processus de prise en charge en fonction des types de violence.
- La pertinence des interventions aussi bien à l'endroit des autorités locales (chefs fokontany) qu'à la base (la communauté) pour adhérer au principe de la tolérance zéro, c'est-à-dire, que tous les actes de VSBG sont déclarés malgré un arrangement. Cela semble particulièrement efficace face à la barrière contextuelle et culturelle qui peut encore persister notamment à Diégo et Tuléar.

### **3.4. Recommandations**

Les recommandations formulées ci-dessous s'adressent à titre principal au PNUD. Elles sont basées sur la défaillance relevée par l'évaluation. En effet, elles visent à :

- (i) Augmenter la participation des acteurs à la base aux mécanismes
- (ii) Améliorer l'appropriation des mécanismes en particulier ceux d'AJ
- (iii) Renforcer les impacts au niveau de la communauté
- (iv) Renforcer les conditions garantissant la durabilité

#### **Recommandation 1 - Augmenter l'implication aux mécanismes des acteurs à la base**

Une des remarques formulées par les personnes interrogées était le faible effectif des acteurs qui ont été sollicités lors de la mise en place des dispositifs notamment ceux issus des fokontany. Ils avaient pensé que la réussite de ce mécanisme dépend des agents à la base qui voient et sont à la rencontre des cas de violence de toute sorte quotidiennement.

Le projet a bien explicité les raisons de cette situation, à savoir que le processus de mise en place n'a pas nécessité beaucoup de monde, et que par ailleurs le budget prévu et disponible ne permettait pas de le faire.

Il serait donc recommander de collaborer avec d'autres acteurs qui ont les moyens de toucher les acteurs à la base. A ce titre, les OSC déjà mobilisées peuvent être chargées, via la Commune ou les arrondissements, de présenter l'existence des mécanismes qui prennent en charge les VSBG et l'AJ ; puis, si possible de leur fournir les informations sur les procédures à suivre ainsi que les voies de recours possibles selon la gravité des cas déclarés et enfin, de les transmettre les outils à manipuler à leur niveau.

#### **Recommandation 2 – Améliorer l'appropriation des mécanismes en particulier ceux d'AJ**

L'évaluation a constaté une différence en termes d'efficacité entre les deux principaux résultats. Cette différence était causée par la faible appropriation des mécanismes et plus particulièrement ceux de l'AJ. En effet, il y avait une défaillance de communication et d'information sur les mécanismes traitant l'accès à la justice. Ce facteur a été conditionné par les pratiques et cultures de la population, par la peur du système judiciaire, la perte de confiance envers cette structure et notamment la détermination des us et coutumes dissimulant ou minimisant les actes de violences sexuelles.

Il s'avère donc nécessaire pour y remédier d'envisager de mettre en œuvre des actions de communication appropriées tenant en compte des contextes relatifs au domaine juridique et judiciaire. Pour ce faire, les structures mises en place telles que Trano Aro Zo et les CECJ sont de bons exemples pour informer tout acteur et citoyen sur ses droits et obligations ainsi que sur les possibilités de recours en cas de VSBG et d'AJ.

Cette solution est à renforcer par la production et la diffusion d'outils appropriés de communication montrant à tout le monde la relation fonctionnelle entre les entités constituant les mécanismes dont FKT, tribunal, officiers de police, corps médical, OSC, ... Comme prévu dans le cadre du projet, les supports informatifs se complètent, et selon les capacités des acteurs, certains outils peuvent être affichés dans des lieux publics sécurisés.

Ensuite, selon les possibilités de chaque acteur, mieux vaut produire des outils et moyens de communication ayant rapport à la déclaration des actes de violence sexuelle et au processus d'accès à la justice.

Tout cela va aider la population à prendre la responsabilité correspondante dans la mesure où les victimes ne pensaient pas ou n'osaient pas faire de déclaration et exposer leurs problèmes. Quelques fois, il s'avère efficace, si les gens témoins, non concernés directement par les problèmes, prennent la peine de saisir les mécanismes de suivi. Cette attitude contribuera à la limitation de la fréquence des actes de violences sexuelles.

#### **Recommandation 3 – Renforcer les impacts au niveau de la communauté**

De bons signes précoces d'impacts ont pu être relevés suite au projet. Il est intéressant de pouvoir les renforcer et les multiplier en ce sens que les comportements de tous changent et tendent à la réduction de la fréquence d'actes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Pour ce faire, la communication entre acteurs doit être fluide afin que les actes et démarches à faire par les victimes et accompagnateurs soient facilités à tous les niveaux, c'est-à-dire, allant du fokontany aux entités de référencement. Aussi, l'action de communication devrait être réalisée avec des actions de renforcement de capacités des acteurs.

Les besoins de capacités sont différents d'un acteur à l'autre. Mais, ils doivent inclure la dimension genre et de sa prise en compte dans les interventions. Ils incluent également la révision des lois et l'effectivité de leur application notamment face aux types de violence, les rôles et attributions de chaque acteur ainsi que leur complémentarité dans le fonctionnement des mécanismes. Les besoins peuvent également contenir la manipulation (tenue et remplissage) des outils spécifiques comme la fiche de liaison entre acteurs, les techniques d'accueil, d'écoute et de conseils. Désormais, les outils de collecte devraient être simplifiés de manière à faciliter le remplissage.

A titre particulier, au sein des OSC, le fait de ne pas disposer de staff formé attiré pleinement à l'exécution du projet constitue un sérieux handicap. Aussi souvent, il est difficile de faire respecter une attitude éthique et une discipline de travail. De plus, certains techniciens n'opèrent qu'à coups de motivations salariales.

En outre, les capacités des acteurs peuvent être renforcées mutuellement à travers l'organisation des échanges systématiques d'expériences que ce soit en réseau ou en plate-forme. Cet espace aidera également à mettre une synergie efficace entre les différentes interventions.

#### **Recommandation 4 – Renforcer les conditions garantissant la durabilité**

Les conditions de viabilité n'étaient pas encore réunies au moment de l'évaluation. D'abord, les acteurs ne sont pas encore prêts à opérationnaliser les mécanismes. D'ailleurs, certains<sup>12</sup> viennent de commencer le suivi des actes ou reprendre les activités tandis que d'autres<sup>13</sup> n'ont même pas commencé à utiliser les outils harmonisés dans le cadre du projet. De plus, aucune structure ne se charge d'assurer la coordination de toutes les interventions ; l'exemple des réseaux de protection existants devrait servir de référence. En outre, les conditions financières permettant de maintenir fonctionnel les équipements installés nécessitent une attention particulière de la part de tous.

Pour ce faire, l'inscription de l'opérationnalisation des mécanismes VSBG et AJ dans le programme du gouvernement est envisageable. Cela peut permettre de reproduire de tels mécanismes dans d'autres sites voire dans tout le pays. Dans ce cas, ce serait mieux d'élargir les domaines ciblés et instaurer la collaboration avec d'autres entités telles que le ministère de l'éducation dans la mesure où les violences et leurs causes sont basées sur l'éducation, etc.

Donc, il faudra chercher la complémentarité et la synergie avec les différentes interventions susceptibles d'avoir un lien avec les actes de VSBG-AJ. En cas de besoin, renforcer et/ou établir une convention à propos d'un système de communication permettant de partager des expériences et résultats de chacune des interventions. Ainsi, pour être efficace, ce serait mieux de cibler les acteurs motivés et capables avec qui collaborer.

Par ailleurs, pour quelques cas, l'établissement d'une note (de service) délivrée par le district ou la Commune s'avère nécessaire pour mobiliser les chefs FKT qui n'osent pas participer au fonctionnement des mécanismes.

---

12 Cas du CECJ de Diégo

13 Cas des formations sanitaires, de la PMPM qui utilisent leurs méthodes habituelles d'enregistrement

## **BIBLIOGRAPHIE**

- PNUD, Cadre des résultats du PNUD – Note technique
- PNUD, Document de projet
- PNUD, Etat des lieux sur le traitement des cas d’abus et de violence sexuelle basée sur le genre par le système formel et informel à Tuléar I, mai 2011
- PNUD, Rapport final de l’Etat des lieux sur le traitement des cas de violences sexuelles et basées sur le genre dans la ville de Diégo Suarez, mai - juin 2011
- PNUD, Rapport final de l’Etude de mise en place du mécanisme de monitoring de l’accès à la justice, novembre 2011
- PNUD, Rapport final de l’Etude de mise en place du mécanisme de suivi des violences sexuelles et basées sur le genre à Madagascar, novembre 2011
- PNUD, Traitement des cas de violences sexuelles et basés sur le genre – Un état des lieux – Antananarivo, juin 2011

## ANNEXES

### Annexe I. Termes de référence

#### INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

#### *Consultant local chargé de réaliser une évaluation du*

#### **Projet « MISE EN PLACE DE MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE»**

22.09.2011

**Pays : PNUD MADAGASCAR**

**Description : Recrutement d'un Consultant national chargé de réaliser l'évaluation des résultats**

**Titre du Projet : « MISE EN PLACE DE MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE»**

### 1. CONTEXTE

Bien que Madagascar soit partie à la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits humains, les capacités de suivi, de collecte et d'analyse des informations en la matière sont faibles, aussi bien pour les institutions publiques que pour la société civile. L'absence d'un système national de suivi indépendant capable de veiller à l'application des normes internationales en matière de droits humains, le manque de structures, notamment décentralisées, l'absence de système d'assistance légale pour les démunis, méconnaissance des lois en vigueur, des systèmes de résolution des conflits non intégrés et en inadéquation au système formel sont autant de défis pour le pays. Dans cette optique, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et le HCDH ont obtenu l'appui du gouvernement norvégien pour la réalisation du projet « MISE EN PLACE DE MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE». Ce projet a pour but de mettre en place un système de monitoring des droits humains sur deux aspects particuliers : l'accès à la justice et les violences sexuelles basées sur le genre (SGBV) à Madagascar. Le projet est mis en place et testé dans trois villes ciblées : Antananarivo, Diego et Tuléar. De façon spécifique, le projet vise à :

- Etablir un état des lieux des mécanismes de collecte de données existants, des manques, des organismes pouvant contribuer à la surveillance de ces deux problématiques et des besoins en renforcement;
- Renforcer des mécanismes existants, introduire de nouveaux systèmes et supporter les potentiels acteurs additionnels par le biais d'orientation et de formation ;
- Mettre en place un mécanisme indépendant et durable de surveillance et de collecte des données et un système de référence des victimes aux services d'assistance ;
- Rendre disponible une assistance d'urgence et un accompagnement des victimes de violations les plus graves signalées.

Les quatre agences travaillent de concert au sein d'un comité de pilotage pour assurer le suivi et le soutien technique du projet.

En conformité avec la politique d'évaluation du PNUD, agence administrative, il est prévu une évaluation externe du projet à la fin de sa mise en œuvre, à des fins de redevabilité et d'apprentissage. LE PNUD recrute ainsi un consultant national pour réaliser ladite évaluation.

### 2. OBJECTIFS PRINCIPAUX, RESPONSABILITES ET DESCRIPTION MANDAT

#### a) OBJECTIF GENERAL

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite au plan d'évaluation du bureau. En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations prévues par un accord de participation aux coûts, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage. Les

résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes (PNUD, UNICEF, UNFPA, OHCHR, Services techniques régionaux, communauté, OSC etc.) à des fins de prise de décision en ce qui concerne l'après-projet. Les leçons apprises seront capitalisées également lors de la conception et la mise en œuvre de projets similaires.

#### **b) OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Evaluer le projet en termes de : Approche, Efficacité, Efficience, Opportunité, Durabilité et aperçu d'impact
- Analyser les atouts et les contraintes ayant marqué la mise en œuvre du projet ;
- Faire ressortir les bonnes pratiques et les leçons à tirer du projet ;
- Faire des recommandations et proposer des orientations claires pour le futur.

#### **c) RESULTATS SPECIFIQUES ATTENDUS**

La présente évaluation doit concerner tous les aspects du projet et devra répondre aux principales interrogations suivantes :

1. Dans quelle mesure l'approche utilisée était-elle appropriée pour atteindre les objectifs du projet ?
2. Dans quelles mesures le projet a réalisé les produits attendus de sa mise en œuvre ?
3. Dans quelles mesures lesdits produits ont contribué aux effets programme pays (CPAP) et UNDAF ?
4. Quels changements (ou signes précoce de changement) le projet a-t-il apporté dans la vie des bénéficiaires ?
5. Les résultats du projet ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ?
6. Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ?
7. Quels ont été les facteurs de succès, les bonnes pratiques et les leçons apprises ?
8. Quelles ont été les contraintes dans la mise en œuvre du projet, et les solutions apportées ?
9. Quels ont été les effets non attendus du projet ?
10. Quelles sont les recommandations et orientations pour l'après-projet, ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre de projets similaires dans l'avenir ?

#### **c) METHODOLOGIE**

Elle devra comporter (1) une analyse des documents relatifs au projet (document de projet, plans de travail et rapports, ...) ; (2) une indication précise des données à collecter et les outils qui seront utilisés, (3) des visites de terrain ; (4) des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet, y compris les partenaires techniques locaux et les bénéficiaires. Chaque phase sera documentée et les conclusions serviront à alimenter le rapport d'évaluation.

Cette méthodologie fera l'objet de validation par un comité d'évaluation avant de passer aux prochaines étapes.

Les informations qualitatives et quantitatives devront provenir d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs des populations cibles et des parties prenantes du projet dont la liste doit être validée par le Comité de pilotage du projet. Le consultant devra mentionner dans la méthodologie proposée le système de collecte d'informations qu'il va mettre en œuvre pour la réalisation de la mission (recrutement d'enquêteurs éventuels, outils de collecte d'informations à utiliser, personnes à contacter, ...). Il doit mettre en évidence

par cela le lien entre la méthodologie de collecte de données et l'obtention des résultats attendus de la mission.

***Il est attendu des soumissionnaires qu'ils précisent en détail leur proposition de méthodologie, qui devra répondre aux critères de : pertinence des choix de populations retenues, d'efficacité (en termes d'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessus mentionnés), d'économie, de respect des délais contractuels et des normes et éthiques internationales en matière d'évaluation finale de projet.***

**d) LIVRABLES :**

- 1) Rapport préliminaire contenant la méthodologie, outils de collecte d'informations et rapport de formation éventuelle des enquêteurs;
- 2) Rapport intermédiaire contenant les résultats primaires des collectes d'informations avec leurs moyens de vérifications ;
- 3) Draft du rapport final de l'évaluation conforme aux objectifs spécifiques ;
- 4) Rapport final validé par le Comité d'évaluation.

**e) CRITERES DE QUALITE DES LIVRABLES**

Description du service	Critères de qualité des livrables	Date
Méthodologie, outils de collecte d'informations et rapport de formation éventuelle des enquêteurs (modules de formation, la qualité des enquêteurs, c'est-à-dire, niveau d'étude et genre et les résultats de l'évaluation participative de la formation éventuelle)	<p>Les outils proposés par le prestataire dans son offre pour la réalisation de la mission sont disponibles ;</p> <p>Les normes et éthiques internationales en matière d'évaluation de projet sont prises en compte dans la méthodologie ;</p> <p>Le rapport de formation éventuelle des enquêteurs contient : les modules de formation, la qualité des enquêteurs (niveau d'étude, genre) et les résultats de l'évaluation participative de la formation ;</p> <p>La dimension genre est prise en compte dans la composition des équipes d'enquêteurs ;</p> <p>La pertinence des outils d'enquête et de la grille d'analyse proposés par le prestataire est établie.</p>	<b>Fin de la Semaine 1</b>
Rapport intermédiaire contenant les résultats primaires des collectes d'informations avec leurs moyens de vérifications	<p>L'échantillon est représentatif de la population cible ;</p> <p>Toutes les parties prenantes du projet sont consultées dans les collectes d'informations ;</p> <p>La conformité des données et informations collectées par les enquêteurs pour 10% des sites identifiés est vérifiée contradictoirement sur terrain par le consultant ;</p> <p>Les données et informations recueillies dans les fiches sont conformes à la réalité sur terrain, leur véracité est vérifiée et démontrée ;</p> <p>La chaîne de résultats qui ont mené la stratégie de l'initiative aux effets souhaités, les forces et faiblesses de l'approche sont analysées et démontrées ;</p> <p>Les atouts et contraintes de la stratégie de partenariat, notamment la participation et la contribution des partenaires en terme de ressources financières, en nature ou en leadership, dans l'atteinte des résultats, sont bien définis et ressortis ;</p>	<b>Fin de la semaine 3</b>

	<p>Les recommandations pratiques et réalisables, soutenues par des faits avérés et reliés aux déductions et conclusions, ainsi que les enseignements tirés par rapport à la durabilité de l'initiative et le caractère approprié de la stratégie de sortie du projet, sont disponibles ;</p> <p>Le rapport de mission est délivré.</p>	
Rapport final conforme aux objectifs spécifiques et validé par le Comité d'évaluation	<p>L'approche participative et l'implication des cibles dans la finalisation et la validation du rapport sont optimisées ;</p> <p>La méthodologie et les résultats de l'étude sont conformes aux objectifs spécifiques susmentionnés</p>	<b>Fin de la semaine 4</b>

**NB** : A l'issue de sa mission et/ou de chaque étape (le cas échéant), le prestataire doit fournir les différents rapports prévus (rapport préliminaire, intermédiaire, rapport final) suivant les modèles fournis par le projet.

### 3. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

#### Valeurs intrinsèques

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU,
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD,
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité,
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

#### Compétences fonctionnelles

##### *Aptitudes opérationnelles*

- Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles des villes d'Antsiranana, Antananarivo et Toliara,
- Une bonne expérience de l'utilisation d'approche participative,
- Bonnes qualifications en Informatique,
- Aisance dans la communication écrite et orale,
- Aptitude à établir des bonnes relations avec les partenaires et la population cible, et à produire des réponses rapides et adéquates.

#### Qualifications

- **Qualifications nécessaires (y compris connaissances spécialisées)**
  - Titulaire d'un diplôme master en Sciences Sociales, Démographie, Statistique, Droits Humains ou domaines équivalents
  - Aptitude et expérience de travail en équipe et dans un environnement multiculturel
  - Excellentes capacités relationnelles avec divers interlocuteurs et public
  - Excellentes capacités rédactionnelles
  - Excellentes capacités d'analyse, de négociation, d'initiative, de communication
  - Maîtrise parfaite de logiciels bureautiques et d'analyse de données primaires.

- **Expériences professionnelles requises**

- Au moins cinq (05) années d'expériences en matière d'évaluation de projet
- Expériences de travail à Madagascar ou dans un autre pays africain francophone
- Compétence en analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives
- Compétence en analyse de Genre

**NB : Indépendance de l'évaluation: Les personnes impliquées dans l'évaluation ne doivent pas faire partie des gens qui ont conçu, mis en œuvre ou suivis et ainsi des bénéficiaires de ce projet.**

<b>5. Proposition financière pour la prestation de services.</b>
--

**IMPORTANT :**

- Seul ce format de tableau sera autorisé. Cette offre sera prise en considération comme indicative et fera l'objet de négociations.
- Les consultants proposeront leur offre tenant compte de tous les déplacements sur terrain et des délais d'élaboration et de soumission des rapports ;
- Les montants seront exprimés en ARIARY ;
- Le PNUD ne fournira aucun appui logistique dans l'exécution de cette mission, le consultant est appelé à prendre en considération tous les frais nécessaires pour la mener à bien et à les soumettre au PNUD dans le cadre de cette offre financière.
- La mission durera 4 semaines – Le consultant ne passera pas plus de 4 semaines sur les lieux de mission hors Antananarivo ;
- Les frais de mission des consultants et enquêteurs, ainsi que les frais de formation des enquêteurs seront payés de manière anticipative aux consultants.
- Les honoraires des enquêteurs seront libérés à la fin de la période d'enquête sur base de facture certifiée.
- Les honoraires des consultants seront remis au terme de la consultance sur base d'une facture certifiée et de la validation du rapport part le projet.
- Le soumissionnaire proposera une offre forfaitaire pour les 4 semaines de la mission et soumettra son offre selon le tableau suivant dans les limites du budget disponible :

Poste budgétaire	Prix Unitaire	Quantité	Total	Commentaire
Honoraires du Consultant		Forfait <b>tout inclus*</b> pour les 4 semaines		
Honoraires des enquêteurs		Forfait <b>tout inclus *</b> pour deux semaines		
Atelier de formation des enquêteurs		Forfait tout inclus une journée		

\* comprenant tous les frais logistiques connexes nécessaires à l'exécution de la mission, y compris les frais de missions sur le terrain (transport, hébergement, frais de subsistance, duplication documents, photocopie, fournitures diverses)

Annexe II : Documentation supplémentaire relative à la méthodologie

Ila – Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
<i>Efficacité</i>	<i>Est-ce que le projet a réalisé les produits attendus de sa mise en œuvre ?</i>	Est-ce que les documents relatant l'état des lieux sur le traitement des cas de violences sexuelles et basées sur le genre / accès à la justice sont-ils réalisés au moment opportun ? Si non expliquez.	Equipe du projet Comité de projet	Entretien Consultation de rapports	Existence de rapports d'états des lieux/fond et forme correspondant aux critères de qualité (véracité, réalisme, complétude, pertinente, utilité)
		Est-ce qu'une cartographie des mécanismes existants et potentiels de collecte de données relatives aux violences sexuelles et basées sur le genre a été réalisée? Si non expliquez.	Gestionnaire du projet Comité de projet	Entretien Consultation de rapports	Existence de cartographie des mécanismes existants/ fond et forme correspondant aux critères de qualité
		Est-ce que tous les acteurs potentiels identifiés qui devaient participer aux mécanismes ont été associés au processus ? Si non expliquez.	Fokontany (FKT) Formations sanitaires (FS) Officier de Police Judiciaire (OPJ) Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique (CECJ) / Clinique Juridique (CJ) Tribunal (TPI) Equipe du projet	Consultation de rapports de mise en place du mécanisme Entretien individuel	Au moins 80% des acteurs identifiés sont associés /participation effective aux divers ateliers et entretiens
		Est-ce que vous avez été consultés pour participer aux mécanismes de	FKT FS	Entretien individuel	Existence de document mentionnant la répartition

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
		surveillance mis en place actuellement? Si non expliquez. Si oui, quel est votre rôle?	OPJ CECJ-CJ TPI	Consultation de rapports de mise en place du mécanisme	des rôles entre les acteurs /Appropriation des rôles par chaque acteur
		Dans quelle mesure vous pouvez dire que les dispositifs mis en place (harmonisés et pérennes de collecte de données relatives aux <b>violences sexuelles et basées sur le genre</b> développés) ont été adaptés au contexte de la localité cible?	FKT FS OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet	Entretien individuel  Consultation de rapports de mise en place du mécanisme	Degré de satisfaction des acteurs eu égard aux atouts et contraintes de chacune des localités/adhésion volontaire aux dispositifs
		Dans quelle mesure vous pouvez dire que les dispositifs mis en place (harmonisés et pérennes de collecte de données relatives à l' <b>accès à la justice</b> développés) ont été adaptés au contexte de la localité cible?	FKT FS OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet	Entretien individuel  Consultation de rapports de mise en place du mécanisme	Degré de satisfaction des acteurs eu égard aux atouts et contraintes de chacune des localités/ adhésion volontaire aux dispositifs
		Quels genres d'encadrement techniques ont été offerts aux principaux acteurs du mécanisme ?	FKT - FS OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien individuel  Focus group  Consultation de rapports d'activités	Types et nature de conseils offerts aux acteurs/capacité technique des principaux acteurs renforcée
		Dans quelle mesure peut-on dire que les CECJ à Diégo et Tuléar ont été mis en place et testé ?	CECJ Diégo CECJ Tuléar	Observation  Enquête  Rapport d'activités	Existence de dispositif fonctionnel mis à disposition des victimes/qualité d'accueil et de prise en charge

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
		Quel genre d'actions de suivi a été réalisé par le PNUD ?	FKT – FS - OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien individuel Focus group Rapport de suivi	Nombre de contacts axés sur le suivi du mécanisme effectué par PNUD/ risques et problèmes réduits
		Quels genres d'actions de communication et/ou d'informations ont été fournies aux populations des localités ciblées - notamment les victimes des violences sexuelles pour les informer sur les systèmes d'assistance et de recours appropriés ? Quels messages/contenus ont été transmis ?	FKT FS OPJ CECJ-CJ TPI Représentants des victimes	Entretien individuel Focus group Consultation de rapports d'activités	Nombre et types d'actions de communication réalisées en faveur des victimes/appropriation des messages par les victimes
		Quels sont les résultats de ces actions ?	Equipe du projet Comité du projet/programme		Changement de comportement observable auprès des victimes/volonté d'intégration dans la vie socio économique
		Quels ont été les thèmes de renforcement de capacités fournis aux acteurs intervenant dans la chaîne d'assistance aux victimes des VSBG dans les domaines de l'opérationnalisation des mécanismes de surveillance ?	FS OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien individuel Focus group Consultation de rapports d'activités	Proportion d'acteurs ayant de capacités renforcées dans l'opérationnalisation du mécanisme/réflexe de collecte et d'enregistrement des cas

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
		Quand ont eu lieu les missions d'échanges avec d'autres pays sur les bonnes pratiques dans le domaine ?	FS OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien individuel Focus group Consultation de rapports d'activités	Existence de documents synthétisant les bonnes pratiques / clarté des cas relevés
		Quels sont les outils documentaires développés et diffusés aux acteurs intervenant dans les mécanismes de suivi ?	FKT FS OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien individuel Focus group Consultation des outils développés	Types, nature, volume des outils produits et diffusés / disponibilité, utilité et utilisation des outils
		Dans quelle mesure pouvez-vous dire que le Plan de Travail est mis en œuvre selon les procédures en vigueur ?	Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien Consultation de rapports de suivi	Taux de réalisation des activités prévues par mois/ Retard n'affectant pas considérablement les résultats
		Dans quelle mesure peut-on dire que le suivi des actions planifiées est assuré ?			Existence de rapports de suivi aidant à la prise de décision/ Qualité d'informations inscrites dans le rapport
		Dans quelle mesure pouvez-vous dire que la communication interne et externe sur la mise en œuvre et les résultats enregistrés dans le cadre du	FKT – FS - OPJ CECJ-CJ TPI Equipe du projet	Entretien	Les acteurs concernés sont informés sur les mécanismes / Absence ou quasi absence d'acteurs

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
		projet, est fluide ?	Comité du projet/programme		insatisfaits du système de communication lié aux mécanismes
		Dans quelle mesure peut-on dire que les actions menées dans le cadre du projet sont rendues visibles ?	FKT – FS - OPJ CECJ-CJ TPI  Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien	Toutes les parties prenantes au projet ainsi que la population se rendent compte de l'existence du mécanisme de suivi / Disponibilité et accessibilité aux informations sur le projet
<b>Efficiace</b>	<b>Est-ce que les résultats sont obtenus à des coûts raisonnables ?</b>	Dans la mesure où on avait augmenté les moyens humains, financiers ou matériels, est-ce qu'on aurait eu plus de résultats qu'actuellement ?	Equipe du projet Comité du projet/programme	Consultation de rapports d'activités  Analyse	Résultats potentiels supplémentaires escomptés / Absence de sentiment ni de constatation de gaspillage de ressources
<b>Impact</b>	<b>Quels sont les changements palpables observables au niveau de la population des 3 régions ?</b>	Dans quelle mesure peut-on dire que le projet a apporté de changements au niveau de la population de la localité en termes de VSBG et d'accès à la justice ?	Communauté	Entretien Observation	Existence de changements prévus liés aux VSBG et AJ au niveau de la population /changements positifs palpables
		Quels sont les effets (signes précoces d'impacts) obtenus non attendus ?	FKT – FS - OPJ CECJ-CJ TPI  Equipe du projet Comité du projet/programme	Entretien Focus group Observation sur terrain	Existence d'autres changements au niveau de la population/changements positifs palpables

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
<b>Pertinence / Approche</b>	<b>Comment spécifier le degré de réponse aux attentes, aux besoins des acteurs ?</b>	Dans quelle mesure peut-on dire que le projet est mis en place après constat sur les problèmes de VSBG et d'AJ ?	FKT – FS - OPJ CECJ-CJ TPI	Observation sur terrain	Le mécanisme répond convenablement aux problèmes constatés initialement
		Dans quelle mesure peut-on dire que le projet tient compte des contextes de la localité ciblée et notamment les possibilités et contraintes de tous les acteurs ?	Equipe du projet Comité du projet/programme	Consultation du document de projet	Le mécanisme correspond à la situation des acteurs intervenant dans le domaine
		Dans quelle mesure peut-on dire que le projet s'aligne ou en conformité avec les objectifs du CPAP et de l'UNDAF		Consultation du document de projet	Termes inscrits dans document de projet, objectifs CPAP et UNDAF/conformité - alignement
<b>Pérennité</b>	<b>Est-ce que les résultats obtenus dans le cadre du projet sont pérennes ou peuvent être pérennisés ?</b>	Est-ce que vous vous sentez être capables de poursuivre avec les autres acteurs l'opérationnalisation du mécanisme de suivi sans le soutien du projet ? Si oui, expliquez.	FKT FS OPJ CECJ-CJ TPI	Consultation du document de projet	Manifestation de volonté à prendre en main la mise en opération du mécanisme/volontariat et partenariat
		Si non, de quoi avez-vous besoin pour vous permettre de continuer sans l'appui du projet ?		Entretien	Liste de besoins, facteurs ou conditions requises pour la pérennisation/ faisabilité des conditions
				Observation sur terrain	
	<b>Quels sont les facteurs de succès ?</b>	Selon vous, quels ont été les facteurs qui ont favorisé le succès du projet ?	FKT – FS - OPJ CECJ-CJ TPI  Equipe du projet Comité du	Entretien	Liste de facteurs favorables à la réussite du projet ainsi que leurs causes / faisabilité des facteurs
		Expliquez comment ?			

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite
			projet/programme		
	<b>Quelles sont les bonnes pratiques</b>	Selon vous, quelles sont les bonnes pratiques à retenir de la mise en œuvre du projet ?	FKT FS	Entretien/ Focus group	Liste des bonnes pratiques exprimées par les acteurs / exhaustivité
	<b>Quelles leçons peut-on dégager ?</b>	Selon vous, quelles sont les leçons à retenir de la mise en œuvre du projet ?	OPJ CECJ-CJ TPI		Liste des principales leçons diffusables / exhaustivité
	<b>Quelles étaient les contraintes durant la mise en œuvre du projet, et les solutions apportées ?</b>	Selon vous, quels ont été les facteurs qui ont entravé le succès du projet ? Expliquez comment ?	Equipe du projet Comité du projet/programme		Liste des facteurs défavorables contraignant le succès du projet / importance des facteurs impondérables
	<b>Quelles recommandations pouvez-vous avancer ?</b>	Avez-vous des recommandations pour l'après projet ?	FKT FS OPJ CECJ-CJ	Entretien/ Focus group	Liste de recommandations pour donner suite au projet / faisabilité des propositions
	<b>Quelles suggestions faire au PNUD pour l'après-projet ?</b>	Si, le PNUD était amené à formuler et à mettre en œuvre un projet similaire dans l'avenir, quelles seront vos recommandations ?	TPI  Equipe du projet Comité du projet/programme		Suggestions pour la conception et mise en œuvre de projets similaires / objectivité et faisabilité des propositions

## **Iib - Outil de collecte de données**

### **I - Informations clés :**

1. Est-ce que vous avez été consultés pour participer aux mécanismes de surveillance mis en place actuellement? Si non expliquez. Si oui, quel est votre rôle?
2. Est-ce que tous les acteurs potentiels étaient consultés pour participer aux mécanismes de surveillance mis en place actuellement? Si non expliquez.
3. Quels genres d'encadrement techniques ont été offerts à travers le PNUD à vous ?
4. Quel genre d'action de suivi a été réalisé par le PNUD ?
5. Quels genres d'actions de communication et/ou d'informations vous avez fournies aux populations des localités ciblées - notamment les victimes des violences sexuelles pour les informer sur les systèmes d'assistance et de recours appropriés ?
6. Quels sont les résultats de ces actions ?
7. Quels genres d'actions de communication et/ou d'informations ont été fournies aux populations des localités ciblées - notamment celles qui n'ont pas accès à la justice pour les informer sur les systèmes d'assistance et de recours appropriés ?
8. Quels sont les résultats de ces actions ?
9. Quels ont été les thèmes de renforcement de capacités fournis par PNUD dans la chaîne d'assistance aux victimes des VSBG dans les domaines de l'opérationnalisation des mécanismes de suivi ?
10. Est-ce que vous avez participé aux échanges avec d'autres pays sur les bonnes pratiques dans les domaines de VSBG et de l'AJ ?
11. Quels sont les outils documentaires développés et diffusés par PNUD aux acteurs intervenant dans les mécanismes de suivi ?

### **II – Informations sur la gestion et qualité du projet**

1. D'après vous, est-ce que la **communication interne et externe** sur la mise en œuvre et les résultats enregistrés dans le cadre du projet est **fluide** ?
2. Est-ce que les **actions** menées dans le cadre du projet sont rendues **visibles** ?
3. Est-ce que les **résultats et succès** du projet sont obtenus à des coûts raisonnables (par rapport aux moyens humains, financiers et matériels) ?

4. Selon vous, est-ce que le projet a apporté de **changements au niveau de la population** des 3 localités en termes de SVBG et d'accès à la justice ? Lesquels ?
5. Quels sont les **impacts** obtenus **non attendus** ?"
6. Dans quelle mesure peut-on dire que le projet est installé sur la base des **problèmes** de SVBG et d'AJ ?
7. Dans quelle mesure peut-on dire que **le projet tient compte des contextes** des localités et notamment les possibilités et contraintes de tous les acteurs ?"
8. Est-ce que vous vous sentez être capables de **poursuivre** avec les autres acteurs l'opérationnalisation du mécanisme de suivi **sans le soutien du projet** ? Si oui, expliquez.
9. Si, non de quoi avez-vous besoin pour vous permettre de continuer sans l'appui du projet ?
10. Selon vous quels ont été les **facteurs** qui ont favorisé le **succès** du projet ? Expliquez comment ?
11. Selon vous, quelles sont les **bonnes pratiques** à retenir de la mise en œuvre du projet ?
12. Selon vous, quelles sont les **leçons à retenir** de la mise en œuvre du projet ?
13. Selon vous, quels ont été les **facteurs** qui ont **entravé** le succès du projet ? Expliquez comment ?
14. Avez-vous des **recommandations** pour l'après projet ?
15. Si, le PNUD était amené à formuler et à mettre en œuvre un projet similaire dans l'avenir, quelles seront vos **recommandations** ?

### Annexe III : Liste des personnes rencontrées

Localité : Antananarivo

#### Personnel en lien avec le projet

NOM ET PRENOMS	ENTITE
ANDRIAMANANA Tolotra Aina	Chargé de programme Genre, UNFPA
BAH Alpha Amadou	Spécialiste en Suivi et Evaluation
ETOUNDI Axel	Chargé de Programme Droits Humains
RAKOTONIRINA Olivier	Coordonnateur du Projet VSBG
RAKOTOZANDRY Lalaina Pascal	Chargé de programme Gouvernance – Division Programme, PNUD
RAZAFIMANANTSOA Deleau	Assistant au Représentant Résident / programme – Gouvernance, PNUD

#### Autres acteurs

ACTEURS	ENTITE	NOM ET PRENOMS
ONG / Association / CECJ	ACAT Anosizato Est	RABETOKOTANY Laure Coordinatrice Nationale
	SPDTS Soamanandrarinny	RAMAROJAONA Fleur Travailleur Social
	TRANO ARO ZO / CDA Andohatapenaka	Anaclet DANIEL, Coordonnateur Hanta Andriamady
	REV Réseau pour l'Eradication de la Violence	RASOANANTENAINA Samueline, Coordinatrice Atsimondrano
	ENDA OI Maison des femmes	RAZAFINDRAVAO Lydia, coordonnatrice MdF
OPJ	PMPM	Officier Vololona et son équipe
	4è Arrondissement	
	5è arrondissement Mahamasina	
MPAS	DRPAS	
Formations sanitaires	CSB II Ampasanimalo	RAHARINOMENY Anatolie Jeannine Médecin Traitant
	CSB II Antanimena	RASOANJAFY M. Médecin Traitant
	HJRA	RANDRIANAROVANA Raïssa Assistante Sociale
	HOMI	
	HUGOB (Maternité Befelatanana)	Dr Rabemalala Dominique, DAT
	CSB II Namontana	
	CSB II Tsaralalana	
	CSB II Mahamasina	

ACTEURS	ENTITE	NOM ET PRENOMS
	BMH/DASP	
	CSS Isotry	RALIVOHARISOA Suzanne Assistante Sociale
Arrondissement	1er arrondissement	
	4è arrondissement	
	Réseau T.A.I.Z.A Andrefan'Ambohijanahary	RAVELOJAONA William Augustin Chef de file
FKT	FKT Ambolokandrina	RABARISON Hajasoa Adjoint
	FKT Andohanimandrozeza	RAFIDISON José Christian Chef FKT
	FKT Tsiadana	RAVELOARIMANA Odette, FIANTSO
	FKT Andravoahangy	RANERIBARY Eulalie, FIANTSO RAHARIMALALA Tatamo Yvonne RAVAOMBELIOMANANA Herisoa RABEMANDA Mavosoa Jackie
	FKT Antaninandro	RAHANITRINIALA Perline, FIANTSO
	FKT Mahavoky Besarety	RAHARIMALALASOA Lalao RASENDRAVOLOLONA Georgine, FIANTSO
	FKT Ambohijatovo	RAKOTOMALALA Jacques Iaga Chef FKT
	FKT Anosibe Mandrangobato I	RALAIHARIMANANA S. Chef FKT
	FKT Namontana Angararangana	RAZAFINDRAMBOLA F. Chef FKT
	FKT Ambondrona, Ambodifilao	ONIMANANA M. Assistante sociale
	FKT Faravohitra Ambony	RAMBELOARITSARA Rigobert Chef FKT + FIANTSO
	FKT Tsarahonenana	RAKOTOSON Jeannot, Chef FKT + FIANTSO RAOEL Roger Jacques Edouard + Responsable Sécurité
	FKT Ambohimirary	Raoelson, Adjoint Chef FKT

**Localité : Diégo Suarez**

ACTEURS	ENTITE	NOM ET PRENOMS
CECJ	CECJ	ZANANESY Razafindrazily
OPJ	OPJ	Madame Baraka
	PMPM	Commissaire Nicolas
Formations sanitaires	CHR	Madame Georgette
FKT	FKT Soafeno	RAKOTONDRA SOA Eugène Adjoint au Chef FKT
	FKT Lazaret Sud	

ACTEURS	ENTITE	NOM ET PRENOMS
	FKT Lazaret Nord	
	FKT bazary kely	
	FKT Tanambao III	
Commune urbaine		Madame Irène RANDRIAMBOLOLONA
TPI		
DRPAS		Paul Bosco Armand

**Localité : Tuléar**

ACTEURS	ENTITE	NOM ET PRENOMS
MPAS	DRPAS TOLIARA	FILY Jean Louis
	Chef Service DPAS TOLIARA	RASOANIRINA Germaine Coordonnateur RESEAU TAMIZATO
CECJ/ONG	Ass TOMIRA	SG Ratovomanantsoa Iadanako
	Ass FIVEMITO	Pdt Razanajanahary Yvonne
ONG	BEL AVENIR	RANDRIANASOLO Noro Haingomalala, Assistante de direction
TPI	TPI	Andriantsivery Eugène Jean Larsène Procureur de la République
OPJ	PMPM	Bruno Altopher Adjoint Division PMPM
	Police Judiciaire Toliara	MIRAY Olga, Mme Chef Division Police Judiciaire
Formations sanitaires	Medecin SSD TOLIARA I	Dr RALIMANANA Florence Lalanirina
	SALFA TOLIARA	Secrétaire RAZAFINIMANANA Rotsy
District / Commune	District	Hervey RATSIHOBIRY Adjoint District Toliara
	Commune Urbaine Toliara I	REJO Raharimalala Odette Adjoint au Maire (Assistante Sociale)
FKT	FKT TSONGOBORY	JEAN CLAUDE Chef FKT
	FKT Ambohitsabo	JONARY FREDY Chef FKT
	FKT Betania Ankilifaly	VITA SIDISON DEDE Chef FKT
	FKT Betania Tanambao	Sambalahy Pamphile Association TOMIRA
	FKT Mahavatse II Ouest	RAMILISON Francois Chef FKT
	FKT Mahavatse II Est	NANDAKA Fernand Adjoint
	FKT Tsimenatse III	TSIRONAINA Paulin Chef FKT
	FKT MANGABE	TRIEL Jean de Dieu



*Empowered lives.  
Resilient nations.*

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Pays : MADAGASCAR**

**EVALUATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE  
MECANISMES DE SUIVI DES VIOLENCES SEXUELLES ET  
BASEES SUR LE GENRE ET DE L'ACCES A LA JUSTICE**

**Rapport de formation des enquêteurs**

**Antananarivo – Tuléar – Antsiranana**

**Etabli par Edeny ANDRIAMIZANA**

**Consultant Evalueur**

**Février 2012**

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de mise en œuvre de l'évaluation finale du « projet de mise en place d'un mécanisme de suivi des violences sexuelles et basées sur le genre et de l'accès à la justice », mis en œuvre, à titre principal, par le PNUD, des sessions de formation, telles que prévues dans la méthodologie proposée par le Consultant, ont été organisées à l'endroit des équipes d'enquêteurs.

Les sessions ont respectivement eu lieu au niveau des sites d'intervention du projet dont Antananarivo pendant la journée du 31 janvier 2012, Toliara le 14 février et Diégo Suarez le 21 février 2012.

## 2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Les objectifs et résultats suivants étaient assignés à ces sessions :

### **Objectif global :**

Meilleure attention portée à la qualité de la collecte d'informations et au respect de l'éthique du PNUD.

### **Objectif spécifique :**

Accroître les capacités d'application de l'outil de collecte d'informations, dont questionnaire et fiche d'enquête, par les 7 personnes mobilisées dans le cadre de l'évaluation finale dudit projet.

### **Résultats :**

A l'issue de la formation, les participant(e)s seront capables de :

- Expliquer aux interlocuteurs l'objet de l'entrevue
- Appliquer la technique de collecte d'informations à partir des entretiens individuels et en groupe
- Adopter des attitudes appropriées lors de la collecte
- Gérer efficacement les outils de collecte ainsi que le temps imparti à chaque entretien
- Expliquer les concepts d'évaluation sur lesquels se basent l'évaluation proprement dite
- Restituer à temps les documents correctement remplis

## 3. LES PARTICIPANTS

Tels que proposés dans la méthodologie, les concernés par les sessions de formation sont des personnes disposant de l'expérience en conduite d'entretien et plus particulièrement issus de la localité concernée par l'intervention. Ces participants, au nombre de 7, dont 3 femmes, sont répartis de la manière suivant :

Antananarivo : une équipe de 3 enquêteurs dont une femme

Tuléar et Antsiranana : deux équipes de 2 enquêteurs dont une femme chacune

## 4. METHODOLOGIE ET PROGRAMME DE FORMATION

La méthodologie et le programme de la formation ont été définis de manière à assurer le plus d'efficacité et le plus d'efficience possibles.

#### **4.1. Une méthodologie axée sur la participation**

Le contenu de chaque session a été bâti de manière à offrir aux 3 équipes d'enquêteurs des techniques d'approche leur permettant d'avoir des informations pertinentes au travers de la motivation et la mobilisation des interlocuteurs.

Eu égard à ce postulat ainsi qu'aux expériences et profil des enquêteurs, la **méthodologie** adoptée durant les trois sessions repose sur la succession/la combinaison des techniques suivantes :

- présentations réduites au minimum des concepts et outils de base
- partage d'expériences sur les techniques de collecte d'informations, vécues personnelles ou non de chacun(e)
- application des outils en guise de prétest
- séance de question / réponse
- fourniture de documentation sur le projet à évaluer

#### **4.2. Un programme tenant compte du profil des enquêteurs**

Le programme a été conçu et appliqué de manière à éviter le déploiement de beaucoup d'efforts dans la mémorisation des contenus de la fiche de collecte. Globalement, les points suivants ont été successivement abordés durant la journée de formation.

- Présentation succincte du projet à évaluer
- Les concepts et critères d'évaluation
- Les contenus de la fiche de collecte
- Les sources d'informations
- Techniques d'enquête
- Programmation de la collecte

### **5. CONTENU SUCCINCT DE LA FORMATION**

Le contenu succinct et les points soulignés pour chaque point traité sont présentés ci-après.

#### **5.1. Présentation succincte du projet à évaluer**

Il a été partagé durant cette partie les principales informations ci-dessous :

- L'origine du projet, les sources de financement les institutions concernées dont le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD et le HCDH, le programme de durée du projet
- Les principales activités réalisées dans le cadre du projet, à savoir, les états des lieux au niveau des 3 sites qui ont fait ressortir entre autres les différents cas de violences sexuelles et basées sur le genre, puis l'organisation des ateliers de mise en place du mécanisme ayant trouvé la participation de tous les acteurs et intervenants concernés allant des fokontany jusqu'au niveau central où il y a le stockage et l'exploitation des données sur les cas déclarés et enregistrés au niveau des différentes instances
- Le mécanisme de suivi des violences sexuelles et des problèmes d'accès à la justice
- Les principes et culture du PNUD en matière d'évaluation

#### **5.2. Les concepts et critères d'évaluation**

Chacun des principaux critères d'évaluation de projet ont été explicités de manière à ce que les enquêteurs s'approprient de l'objectif de collecte, qui était axé tant sur les informations qualitatives

que quantitatives. En effet, les enquêteurs ont la capacité d'expliquer les concepts de qualité de projet dont pertinence, approche, efficacité, efficience, durabilité et impacts potentiels.

### 5.3. Les contenus de la fiche de collecte

La fiche de collecte a été conçue sur la base des indicateurs mentionnés dans le document initial de projet. Elle comportait à la fois des questions recherchant des informations quantitatives et qualitatives. En fait, les informations quantitatives permettaient généralement d'apprécier la prévalence des cas déclarés auprès des instances prévues à cela. Par contre, les informations qualitatives à rechercher étaient les mêmes pour toutes les catégories d'acteurs. (cf annexe)

### 5.4. Les sources d'informations

Prévu dans la méthodologie, les sources auprès desquelles les informations vont être collectées étaient de trois niveaux : niveau central où se trouvent les deux ministères (Ministère de la Population et Ministère de la Justice), niveau intermédiaire où se situent les entités et intervenants qui effectuent l'enregistrement suite aux orientations éventuelles faites par les acteurs à la base, en l'occurrence, les responsables au niveau des fokontany, les agents de proximité.

Les intervenants au niveau intermédiaire regroupent les responsables au niveau des tribunaux de première instance, les officiers de police judiciaire, les formations sanitaires, les organisations de la société civile spécialisées et ayant une forte sensibilité en matière de violences sexuelles et de problème d'accès à la justice ; dans la mesure du possible, tous ces acteurs sont à contacter contrairement aux acteurs à la base où il fallait procéder à la constitution d'un échantillon représentatif ou plutôt les acteurs qui ont participé aux ateliers de mise en place du mécanisme.

### 5.5. Techniques d'enquête

Malgré les expériences de chacun, il était judicieux d'avoir procédé au rappel sur les techniques d'enquête et de collecte d'informations, c'est-à-dire, comment approcher les gens, prendre rendez-vous, attirer l'attention et susciter l'intérêt, accepter le refus ou la mise en attente, gérer et valoriser le temps prévu, animer la discussion, relancer ou reformuler les questions jusqu'à l'obtention des informations pertinentes, prendre rapidement les notes.

Par rapport à la prise de notes, il a été partagé que chacun a sa manière de le faire, soit se servir d'un enregistreur puis retranscrire les entretiens, soit utiliser des crayons ou prendre les notes sur d'autres outils puis faire la retranscription dans la fiche de collecte.

### 5.6. Programmation de la collecte

Après échange de connaissance, chaque équipe s'était convenue quant aux contacts à faire au niveau de chaque site du projet. Initialement, le programme de collecte se présente comme suit.

Site / Acteurs	Fokontany	TPI	Formations sanitaires	OPJ	CECJ - CJ	Agents de saisie
Antananarivo	18 fokontany (3 fokontany /arrondissement)	BAJ Kiosque Parquet Siège	CHUA CHUB HOMI 3 CSB	PMPM 2è Arrondissement 4è 5è	SPDTS Centre Isotry Groupe Développement ACAT LGW Tsaralalàna Centre Mifohaza Trano Aro Zo ENDAOI	Tous les arrondissements Commune Urbaine

Site / Acteurs	Fokontany	TPI	Formations sanitaires	OPJ	CECJ - CJ	Agents de saisie
Tuléar	6 à 8 fokontany		CHU CHD CSB	PMPM OPJ	CECJ Centre social	Commune urbaine
Diégo Suarez	4 à 6 fokontany		CHU CHD CSB	PMPM OPJ	CECJ Centre social	Commune urbaine

Les contacts et rendez-vous ont été de suite pris à l'issue de chacune des sessions de formation, c'est-à-dire, le 1<sup>er</sup> février 2012 pour Tanà, Toliara à partir du 15 février et Diégo Suarez à partir du 22 février 2012.

Les responsables au niveau des deux ministères clés seront contactés en premier lieu pour préciser les contacts prédéterminés durant la formation parce que ce sont eux qui ont participé activement à l'organisation des ateliers dans le cadre du projet.

## 6. EVALUATION DE LA FORMATION

Globalement, il n'y avait pas de difficulté majeure dans l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que la maîtrise des fiches de collecte dont questionnaire par les équipes d'enquêteurs. Toutefois, selon la convenance particulière de chacun ainsi que l'aisance des interlocuteurs, la prise de notes en malgache est admise.

### Equipe des enquêteurs

<i>Equipe d'Antananarivo</i>	<i>Sexe</i>	<i>Formation</i>	<i>Description</i>
RAJOELINARIVO Arimanana	F	Economiste	Expérience en étude sur la VSBG
ANDRIAMBOLOLONIAINJANAHARY Aurélia Frédérick,	M	Economiste	Expérience et technique de collecte et traitement de données
RAZAFIMAHATODY Marys	M	Economiste	

<i>Equipe de Tuléar</i>	<i>Sexe</i>	<i>Formation</i>	<i>Description</i>
RADERASON Joseph	M	Historien	Expérience en étude sociologique
RAVALOSON Noro Lalaina,	F	Océanographe	Connaissance de la région

<i>Equipe d'Antsiranana</i>	<i>Sexe</i>	<i>Formation</i>	<i>Description</i>
RAZAFITSEHENO Noro Hanta	F	Linguiste	Expérience en collecte de données
RONTO David	M	Naturaliste	Connaissance de la région

**Annexe V : Tableau de résumé des déductions**

Critères d'évaluation	Notation sur les 2 résultats	Commentaires
Pertinence	A/A	Meilleure correspondance entre besoins du pays et de la population ; En cohérence parfaite avec les politiques et préoccupations nationales ; Adéquation totale avec les effets UNDAF et CPAP.
Efficacité	A/B	Résultat 1 entièrement atteint et résultat 2 en grande partie à cause des pratiques et croyances à l'égard du système judiciaire.
Efficienc	B/B	Résultats obtenus à des coûts raisonnables par l'utilisation de moyens humains restreints, moyens financiers bien gérés et moyens temporels relativement courts ;
Impacts potentiels	B/B	Beaucoup de bons signes d'impacts notamment en termes psychologique et de changement comportement. Mais ce serait encore dans le long terme et cela dépend d'autres interventions en termes d'amélioration de bien-être.
Durabilité	C/C	Facteurs de durabilité pas encore réunies surtout en termes financiers, structure organisationnelle demandant engagement entier de la part de tous les acteurs concernés, besoin de pérennisation du système de renforcement de capacité mis en place face au contexte changeant de VSBG et d'acteurs actifs.

A : très satisfaisant ; B : satisfaisant ; C : à problèmes ; D : sérieux problèmes

## Annexe VI : Biographie de l'évaluateur

ANDRIAMIZANA Edeny

Né le 28 février 1972 à Tamatave Madagascar

Economiste et gestionnaire de formation

Son début de carrière dans le monde de renforcement de capacité pour différentes catégories de public en 1996 lui a permis de continuer dans ce sens jusqu'à l'heure actuelle. Se spécialisant dans l'ingénierie de formation, puis dans la gestion de cycle de projet incluant planification, montage, mise en œuvre et gestion de projet de tout genre et plus spécifiquement dans l'intégration du genre dans le processus de développement, ses expériences lui ont permis de se lancer à titre individuel dans le domaine de consultance. A travers ses capacités relationnelles, il est fortement sollicité à animer ou faciliter des ateliers et diverses rencontres ou réunions thématiques.

### Formation :

Institution [Date de - à]	Diplôme(s) obtenu(s):
Université d'Antananarivo, Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie (EESDEGS) – Filière Economie – 2007 - 2009	Promotion sortante en DESS Economie – Développement Local et Gestion de Projet à Antananarivo
Centre National de Télé-Enseignement à Madagascar – 1998 - 2002	Master II en études économique-gestionnaire Option : Etudes financières et comptables
Cellule FORMFED Délégation UE Mad, 2001	Attestation de Formation sur le Suivi-Evaluation intégrant la dimension Genre et Développement
ENGENDER et Cellule FORMFED, 2000	Attestation de Formation sur la Gestion du Cycle de Projet intégrant la dimension Genre et Développement
ENGENDER et Cellule FORMFED, 1999	Attestation de Formation sur le Genre et Développement
Université d'Antananarivo, Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie (EESDEGS) – Filière Economie – de 1990 à 1994	Maîtrise en sciences économiques à la Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie à Antananarivo

### Expérience professionnelle :

Date de-Date à	Société	Position	Description
2004 - présent		Consultant individuel	Prestations diverses : étude, conception, réalisation, formation, facilitation
2009 - Présent	DRV	Responsable genre (mi-temps)	Intégration genre dans les nouvelles générations de commune à Madagascar avec SanteNet2 de l'USAID
2009 - 2011	ISTS - UE	Responsable renforcement de capacité	Conception, mise en œuvre, suivi évaluation de programme de formation
2003 - 2008	FORMGED	Formateur - Chercheur	Conception, mise en œuvre, suivi évaluation de programme de formation
1996 - 2002	FORMAGRI	Formateur	Conception, mise en œuvre, suivi évaluation de programme de formation

**Annexe VII : Code de conduite par l'évaluateur**

Agreement to abide by the Code of Conduct for Evaluation in the UN System.

Name of Consultant : Edeny ANDRIAMIZANA

Name of Consultancy Organisation : Individual

I confirm that I have received and understood and will abide by the United Nations Code of Conduct for Evaluation.

Signed at Antananarivo on july, 16th 2012

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Edeny ANDRIAMIZANA', written in a cursive style.